

ÉCRIT AVEC DES ENFANTS
POUR DES ENFANTS

ILLUSTRÉ PAR
ÉLÉANE PANIZZI

Et si on vous racontait...

une histoire de votre Histoire

ATAÏ

ET SON ÉPOQUE

Atelier d'écriture du collège Raymond Vauthier

2022 - 2023



sous la direction de
CAROLE BOUREAU
et de
JERRY DELATHIÈRE



Cet ouvrage est dédié à la mémoire de tous ceux qui, en 1878, ont été avant tout victimes de l'intolérance, de l'ignorance, du mépris de l'autre.



Illustrations de couverture et dessins intérieurs : Eléane Panizzi, élève de 3^{ème}B au collège Raymond Vauthier.

Dessins p. 2 et 43 : Steeven Apatyee.

Mise en pages par le Service de Production Multimédia Educative,
vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie – direction générale des enseignements.

Préambule

Professeure documentaliste au collège Raymond Vauthier de Poindimié, j'anime un atelier sur deux années avec 13 élèves volontaires de 4^e qui le poursuivront en 3^e pour travailler, à raison d'une heure par semaine, sur un projet d'écriture et de conception d'un ouvrage pédagogique ayant pour sujet : Ataï et son époque.

Le groupe est parti du constat suivant : l'ensemble des connaissances sur cette thématique était bien mince ! Chaque élève ne savait que peu de choses...

À la question : qui est Ataï ?

Ataï, c'est un ancien chef kanak à qui on a coupé la tête. Tête qui est revenue en Nouvelle-Calédonie et pour laquelle on a érigé un mausolée.

Ataï, c'est 2, 3 heures au programme d'Histoire de 4^e sur la colonisation de la Nouvelle-Calédonie, avec pour chapitre "La révolution d'Ataï".

Ataï, c'est aussi et surtout pour beaucoup, ces autocollants visibles sur les vitres arrière des voitures...

"1878", "Ataï", "la colonisation", "le bagne en Nouvelle-Calédonie" : autant de sujets fort intéressants, certes, qui ont donné lieu à de brillantes éditions mais ô combien inaccessibles à un jeune lectorat.

L'idée de concevoir un livre écrit avec des enfants pour des enfants a semblé une réponse originale à cette problématique.

Et afin de pousser plus loin encore la réflexion : pourquoi ne pas élaborer un ouvrage pédagogique qui permettrait d'apprendre tout en lisant et en s'amusant ?

Ouvrage pédagogique qui, en cas de succès, pourrait être utilisé dans les écoles et figurer sur les étagères du fonds local des CDI...

L'Histoire d'un pays, c'est son patrimoine culturel.

L'Histoire est un socle à partir duquel tout enfant scolarisé se construit, à partir duquel tout citoyen émerge. Et libre à chacun d'y parvenir à son rythme, à sa manière !

Les élèves du collège Raymond Vauthier proposent aujourd'hui leur solution.

Carole Boureau



Le mot de Jerry Delathière

Parmi les révoltes, nombreuses, qui ont opposé le peuple indigène de la Nouvelle-Calédonie au gouvernement colonial, l'insurrection de 1878 reste la plus marquante, la plus sanglante, la plus tragique. Mais c'est aussi par les conséquences lourdes, souvent irrémédiables, qu'il entraînera pour le monde Kanak, que ce conflit marquera l'histoire de notre pays. Mais, lorsqu'on évoque 1878, une figure devenue légendaire, mythique, s'y associe immédiatement dans l'esprit de chacun : celle du chef de guerre Ataï. Qui était-il réellement ? À quel clan, quelle tribu appartenait-il ? Quelles étaient ses véritables motivations lors de ce conflit ? Dans quel contexte celui-ci s'est-il déroulé ?

C'est à ces questions que des élèves du collège Raymond Vauthier de Poindimié ont voulu répondre en participant à ce projet éducatif mis en place par Mme Carole Boureau, professeure documentaliste de l'établissement. En procédant à de multiples recherches, en se rendant aux services des Archives de la Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, en visitant les lieux de mémoire dans le pays Tiri, terroir d'Ataï, pour ensuite pouvoir rédiger cet ouvrage, ces jeunes ont voulu montrer tout l'intérêt qu'ils portaient à découvrir puis à raconter une page importante de notre passé.

Je veux dire ici ma fierté et ma joie d'être associé à un tel projet émanant de jeunes de la Province Nord. Au-delà de la quête du savoir puis de l'enrichissement personnel qu'une telle démarche peut leur apporter, la maîtrise, la connaissance de notre histoire peut ainsi prendre une autre dimension : celle d'œuvrer à une meilleure compréhension entre les différentes communautés de notre beau pays, à plus de respect réciproque, plus de tolérance. Et qui mieux que des jeunes scolaires pour parvenir à cela ? « La jeunesse est l'espoir des lendemains » nous dit Sophia Sherine Hutt ; au travers de ce projet, de la réalisation de ce livre, la nôtre nous le démontre...



Table des matières

Préambule	4
Le mot de Jerry Delathière	5
Remerciements	7
Les premiers mots des enfants	8
Pourquoi cet atelier ?	9
Introduction	11
Chapitre 1 - Petits rappels culturels et historiques... ..	12
Chapitre 2 - Qu'est-ce que la Nouvelle-Calédonie dans les années 1860-1870 ?.....	16
POUR EN SAVOIR PLUS... Quelques dates.....	18
ZOOM SUR... la chefferie, petit chef, permis d'occupation	19
Chapitre 3 - La « Nouvelle ».....	22
PORTRAIT... Le bourreau Macé.....	24
POUR EN SAVOIR PLUS... Les trois catégories de bagnards venus en Nouvelle-Calédonie.....	25
PORTRAIT... les Arabes à "Caledoun"	28
Chapitre 4 - Les femmes en Nouvelle-Calédonie.....	30
ZOOM SUR... La guerre chez les Kanak.....	34
ZOOM SUR... Les armes traditionnelles	36
PORTRAIT... Portraits de chefs guerriers kanak	38
Chapitre 5 - Ataï, l'insoumis, l'indomptable, l'insaisissable... ..	40
Chapitre 6 - La mort d'Ataï.....	44
Chapitre 7 - L'histoire du crâne d'Ataï... un vrai roman-feuilleton.....	46
Chapitre 8 - Les causes de la révolte.....	48
PORTRAIT... Militaires français.....	52
Chapitre 9 - la révolte. Le soulèvement. Les faits.....	54
Chapitre 10 - L'incendie s'éteint... La fin de la révolte	58
Chapitre 11 - les conséquences de 1878 jusqu'à aujourd'hui	60
Un voyage aux Archives de la Nouvelle-Calédonie, la mémoire commune du pays	62
Notre visite au pays d'Ataï	62
Les derniers mots des enfants	64
Je retiens... la chronologie des évènements	65
Je me repère dans le temps	66
Glossaire.....	68
Un peu de poésie... ..	74
Joue avec ce que tu as appris	76
Bibliographie.....	82

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accompagnées lors de cette belle aventure.

Le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, mesdames Arellano et Amiot, et notamment le SPME, avec messieurs Feildel, Sivade et Neuenschwander qui ont cru en nous dès le départ.

Les Archives de la Nouvelle-Calédonie, et une tendre pensée pour Mme Corinne Ample qui nous a accueillies et soutenues. Mille mercis pour son aide si précieuse et son infinie patience.

Le collègue Raymond Vauthier pour son appui logistique et sa confiance ces deux dernières années. Un merci éternel à M. Schmitt sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour, sans oublier le soutien à bien des égards de M. Jacquet, notre actuel directeur.

M. Bergé Kawa et sa tribu qui nous ont si chaleureusement reçues sur les terres d'Ataï.

M. Taïeb Aïfa, son association et la mairie pour leur formidable accueil à Bourail, et pour nous avoir fait découvrir *Caledoun*. Jamais nous n'oublierons ce sourire si charmeur qui nous a toutes séduites.

Fort Téremba pour son accueil et son site si grandiose qui, comme par magie, nous a fait replonger dans le siècle d'Ataï.

La médiathèque de Poindimié et ses riches sources documentaires. Merci au personnel pour sa patience, son empathie à l'égard de ce projet.

Mme Aurélie Bouarour, pour avoir été une pilote hors pair et pour sa légendaire gentillesse.

M. Steeven Apatyee, pour son soutien et ses dessins.

Le FSE du collège pour sa précieuse collaboration.

Le haut-commissariat sans qui notre séjour à Nouméa n'aurait pas eu lieu.

Tous les parents des élèves de l'atelier pour leur générosité, leur soutien durant ce saut dans le temps. Merci plus particulièrement à Mme Devillers pour ses délicieuses boissons made in Ponérihouen.

Et enfin, mille et mille mercis à cet homme si passionnant, si disponible, toujours à l'écoute et tellement INCROYABLE... Monsieur Jerry Delathière sans qui ce projet n'aurait eu aucun sens.



Les premiers mots des enfants

Je sais qu'il était un chef qui s'est révolté. Il s'est donc fait couper la tête pour ça.

CHEF...

Je sais qu'il s'est fait couper la tête. Je l'ai déjà vu dans une BD avec la scène où il est avec deux sacs de terre et de pierres qu'il renverse.

TRIBU...

C'est un chef de tribu qui s'est fait couper la tête il y a très très longtemps.

AUTOCOLLANT ? STYLÉ !

Pour moi Itai, c'est : révolution, tête coupée, autocollant, chef de tribu, guerrier, brousse.

Je sais qu'il vient de La Foa, qu'il a fait la guerre aux Blancs. Il a eu la tête coupée. Il y a beaucoup d'autocollants sur lui. Il est connu dans l'Histoire.

BLANCS...

C'est un guerrier qu'on voit souvent sur des autocollants. Il est trop stylé. Avec mes cousins, on dit qu'Itai est un symbole qu'on ne doit pas oublier, et pour ne pas l'oublier, il faut déjà connaître son histoire.

Il s'est fait couper la tête, lui et son sorcier. C'est un chef de tribu.

COUPER LA TÊTE...

Ce que je sais sur Itai, c'est que c'est un chef et qu'il a été décapité. Je l'ai vu à Teremba sur une affiche.

TEREMBA...

Itai a fait la guerre ici en Nouvelle-Calédonie pour défendre sa tribu.

GUERRIER...

Itai c'est le symbole de la révolution kanak par rapport aux terres.

J'avais déjà entendu parler de lui à l'école, et à Teremba que j'ai visité. Mais pas plus. Je ne sais même pas écrire son prénom correctement...

CRÂNE CÉLÈBRE...

Itai s'est battu contre les Blancs à cause de la colonisation et ils l'ont tué après.

Pourquoi cet atelier ?

Je me suis inscrite à cet atelier car c'est un sujet qui m'inspire beaucoup.

Je me suis inscrite car je voulais m'enrichir et découvrir d'autres choses et avoir d'autres visions de mon pays.

J'ai décidé de travailler sur ce projet car je voulais en savoir plus sur ce personnage dont tout le monde connaît le nom mais pas vraiment l'histoire.

Moi j'ai décidé de faire partie du groupe Itai pour apprendre l'Histoire de mon pays et voir comment on faisait pour écrire un livre.

J'ai intégré ce groupe car j'aimerais transmettre ce que j'ai appris aux jeunes.

Je voulais écrire ce livre car c'est un sujet qui m'inspire beaucoup.

J'ai choisi de faire partie du groupe Itai parce que je trouve que tout le monde connaît le prénom Itai mais peu son histoire. C'est important de connaître son passé pour mieux avancer dans la vie.

J'ai voulu faire ce livre pour partager mes connaissances avec les plus petits ou d'autres jeunes comme moi.

J'aime beaucoup écrire et l'idée de faire un livre m'a vraiment plu. Lorsque j'ai entendu parler de cet atelier, j'ai voulu participer à ce projet car le fait d'écrire un livre sur un personnage important de la Nouvelle-Calédonie m'a motivé.

J'ai voulu participer à cette aventure car pour moi c'en est une ! Pour ma culture, pour approfondir mes connaissances sur mon île, pour savoir les histoires anciennes de mon pays qu'on ne nous raconte pas forcément, ni à la maison ni à l'école.

Je me suis inscrite à cet atelier pour découvrir les histoires de mon pays que je raconterai ensuite aux autres. J'apprends et c'est moi après qui fais apprendre. J'aimerais écrire ce livre pour le faire découvrir aux jeunes.

Je suis dans ce groupe pour me cultiver, pour devenir encore plus fin intelligente ! Et puis c'est une super occasion pour moi car je ne pense pas écrire de livre plus tard. Je suis fière de montrer ce que je peux faire.

Je me suis inscrite car je suis curieuse et j'adore m'instruire sur l'Histoire de notre si beau pays. En ce moment, il y a plein de choses politiques qui se passent mais j'ai réalisé qu'on ne peut rien comprendre du présent si on ne connaît rien du passé. Et Itai en fait partie. J'adore l'Histoire, celle d'avant et d'aujourd'hui.

Et si on vous racontait...

une histoire de votre Histoire



ATAÏ
ET SON ÉPOQUE

Introduction

Ataï.

Mais qui est-il ?

Pour tous, c'est un homme à qui on a coupé la tête.

Pour d'autres, un chef kanak qui s'est révolté à l'époque du bagne. Il y a longtemps. Et enfin, le portrait d'un homme que l'on colle sur les vitres des voitures.

« Hé, c'est trop net ! »

Cher lecteur,

Tu tiens entre tes mains un livre écrit avec des enfants qui se posaient beaucoup de questions sur cet homme appartenant à l'Histoire de leur pays. Tout comme toi peut-être ?

Nous, nous sommes en 4^e, au collège Raymond Vauthier, à Poindimié.

Pour tout t'avouer, on ne savait pas grand chose sur lui. D'ailleurs, tu le verras bien en lisant "Les premiers mots des enfants".

C'est le point de départ de notre livre. Nous sommes 13 : 13 enfants du pays.

Notre première heure d'atelier au CDI a permis de faire le tour (bien trop rapide admettons-le) de l'ensemble de nos connaissances sur ce sujet. Mme Boureau nous avait alors posé la question : que savez-vous d'Ataï ?

Plus tard dans l'année, notre professeure d'Histoire nous a parlé dans son cours de la révolution d'Ataï. Les informations à la télé, avec le retour de sa tête au pays ont également été des sources de renseignements très précieuses. Il y a eu des cérémonies, avec des gens importants.

Mais certaines questions se bousculaient toujours dans nos têtes. Plus nous avançons dans nos recherches, plus on avait envie d'en savoir plus sur cet homme : ses origines, sa vie, son époque, son influence, son impact aujourd'hui.

Nos recherches documentaires nous ont menés sur le chemin de sa vie, dans la Nouvelle-Calédonie des années 1870, alors terre de bagne appelée "La Nouvelle". Tout le monde sait que ce n'était pas n'importe qui Ataï. Il a défié l'Administration française!!! Il fallait le faire quand même !

Les réponses à nos questions, hé bien, pour tout te dire, elles n'ont pas toujours été faciles à trouver. C'est vrai que des livres parlent de lui, mais ils sont trop difficiles à lire. Les mots sont compliqués, il n'y a pas beaucoup d'images et trop de pages. Trop dur, trop fatigant, pas intéressant. Heureusement, on a passé pas mal de temps sur le Net et on a trouvé des informations très utiles. Vive le WEB !

Alors, on a décidé d'écrire un livre sur Ataï destiné à d'autres élèves, plus jeunes ou plus vieux. Nous avons beaucoup appris à travers cette expérience d' "écrivains en herbe". Nous espérons que cette lecture qui te plongera dans un autre siècle t'apprendra à mieux comprendre celui dans lequel tu vis.

Nous tenions à cette rencontre avec Ataï. C'était partager tous ensemble cette page d'Histoire parfois si méconnue de nos camarades et qui fait toute la richesse de notre si beau pays.

Et si maintenant on te racontait une histoire... de ton Histoire ?

Chapitre 1 - Petits rappels culturels et historiques...

Comme tu l'as sans doute appris à l'école, c'est **James Cook**, navigateur britannique, qui est le premier Européen avec son équipage à arriver en Nouvelle-Calédonie, le 4 septembre 1774. Mais c'est seulement beaucoup plus tard que les Européens s'y intéresseront.

L'histoire de ce livre commence avec une date : le **24 septembre 1853**.

Le **contre-amiral Febvrier Despointes** prend possession de la Nouvelle-Calédonie le 24 septembre 1853, sur ordre de **Napoléon III**.

La France a l'idée d'en faire, tout comme l'Australie, une colonie pénitentiaire.



Le bain en Nouvelle-Calédonie, île Nou. 1895, W. H. G. Éditeur, Nouméa.

Napoléon III vers 1870, Augustin Aimé Joseph Le Jeune. Domaine public.



Après une décennie d'incertitude, cela arriva en septembre 1863. L'année suivante, le **premier convoi de forçats débarquait sur l'île Nou**, en face de Nouméa qu'on appelait alors **Port-de-France**. À leur arrivée, ils construisent les bâtiments de leur prison et un hôpital.



Dès qu'on a planté ici le drapeau français, des révoltes, des escarmouches ont opposé colons et autochtones qui ont refusé l'intrusion européenne dans leur vie.

À ton avis, pourquoi ?

Parce que la culture kanak est intimement liée à la terre. Et quand on touche au foncier, on touche aux structures sociales kanak. L'homme kanak n'existe que par sa terre originelle.

L'organisation sociale kanak (clan) est liée à un point géographique bien précis qui a vu naître l'ancêtre fondateur : le tertre originel. La terre kanak prend alors une dimension généalogique. Elle est "**source d'identité**".

Pour le Mélanésien, ses champs et ses plantations ont une grande importance : ils rythment sa vie. "Bien manger" était une forme de bien-être absolu. Ce souci alimentaire a une place très importante dans la société kanak, et rejaillit sur le sol nourricier. À cette valeur alimentaire s'ajoute une valeur affective et mythique.

Et la réalité coloniale s'avère spoliatrice par nature... une dépossession foncière lente mais constante. Avec la colonisation, le territoire des villages kanak a rétréci et s'est vu transformé. Certains habitats, anciens, disparaissent, tandis que d'autres se regroupent. Le Kanak ne se retrouve plus sur sa terre, perd peu à peu son espace vital.



« Un village au bord de la Tontouta », entre 1869 et 1871, E. Robin. Archives de la Nouvelle-Calédonie, album E. Robin - de Geslan, 1 Num 1

Entre 1855 et 1870 éclatent, pour plusieurs raisons, des conflits en différents endroits de la colonie, entre les autochtones et des missionnaires, des chercheurs d'or, des militaires ou des colons. Sur la côte Est, les insurgés sont principalement les chefs Bouarat (Hienghène) et Bouéone (Balade), et dans la région de Port-de-France, l'opposition est menée par le chef Kuindo. Des expéditions punitives meurtrières et dévastatrices sont à chaque fois la réponse du gouvernement à ces révoltes alors ainsi matées. Pendant une décennie, de 1859 à 1868, la Nouvelle-Calédonie va vivre à l'heure des expéditions militaires car règne sur l'île une relative insécurité.



Insurgés kanak, fin XIX^e,
Archives de la Nouvelle-Calédonie
199FI-24

D'après toi, quelles en sont les raisons ?

La présence d'étrangers, l'influence de la mission catholique et son emprise foncière ou encore des rivalités propres au monde kanak. À chaque fois, il y a peu de coordination et ces premières révoltes sont réprimées les unes après les autres.

Ces foyers de rébellion vont connaître le même destin : l'organisation de colonnes militaires, la dévastation des cultures et des villages kanak, la confiscation de territoires qui reviennent alors au domaine de l'État, le refoulement des populations kanak, et les dispersions des tribus révoltées.

Cette "première génération de révoltes" n'a pas pour principale origine l'accaparement des terres par l'implantation des colons contrairement à la "seconde génération", comme celle de 1878. En effet, les Européens sont plutôt rares à l'époque dans ces régions, vivant principalement de pêche ou de commerce. Même si ces premières révoltes sont motivées par les spoliations foncières, elles trouvent aussi leur origine dans le refus pur et simple, des autochtones de la présence physique du Blanc qui s'exprime brutalement. Un climat de suspicion, de défiance s'installe petit à petit entre les communautés. Les dépossessions réalisées au profit de la colonisation rurale serviront parfois de prétexte.

Au début de la présence française, les missionnaires sont presque les seuls à s'intéresser à la culture et aux pratiques sociales kanak.

Révérant Père Montrouzier (1820 - 1897)
Archives de l'Archevêché de Nouméa..
Archives de la Nouvelle-Calédonie AAN 1 Num 2.

Pourquoi ?

Parce qu'ils souhaitent évangéliser les populations mélanésiennes et leur proposer un projet de civilisation. Des guerres de religion opposent protestants et catholiques dans les années 1860-1870 qui nécessitent l'intervention des autorités locales. Elles rétablissent l'ordre, généralement en faveur des catholiques, dans les îles Loyauté.

L'action des missionnaires a pour conséquences :

- le regroupement des populations et des clans autour des lieux de culte;
- le développement et l'instauration de la monogamie (interdiction de la polygamie) et le contrôle religieux sur les mariages, les unions;
- l'interdiction de la nudité (port de la robe mission pour les femmes et du manou pour les hommes, sauf à Nouméa);
- l'alphabétisation.



La France est venue coloniser une île lointaine dont elle ignore tout de ses habitants.

Le savais-tu ?

James Cook naît le **7 novembre 1728**, près de Middlesbrough (comté de Cheshire), en Angleterre. Il meurt le **14 février 1779** à Hawaï. Il était donc Anglais et non Écossais. C'est une erreur très répandue même dans certains livres d'Histoire ! Selon la tradition véhiculée, il aurait baptisé notre grande île "**New Caledonia**" en référence à cette partie de l'Écosse dénommée "Caledonia", la traduction en latin d'Écosse.

Sais-tu qu'à Poro, il y a un quartier qui porte le nom de James Cook ?

James Cook meurt le 14 février 1779 sous les coups d'**Indigènes** hawaïens alors qu'il tentait de revenir avec ses hommes sur son navire.



James Cook, 1776,
Nathaniel Dance-Holland.
Domaine public.



Kanak : mot qui se lit à l'endroit comme à l'envers (= palindrome), tout comme le passé et l'avenir sont en lien permanent. C'est un mot d'origine hawaïenne, polynésienne et signifie : "homme debout, fier". Par extension, il représente la main d'œuvre indigène, insulaire. Appliqué ensuite aux Indigènes mélanésiens de la Nouvelle-Calédonie. Ce terme a été francisé pour devenir au temps des colonies "canaques".



En Australie, les navires britanniques déportèrent **166 000 criminels de 1788 à 1868**. L'Angleterre arrêtera l'envoi de forçats en Australie en 1864.

Canala s'appelait autrefois Napoléonville, second centre de colonisation après Port-de-France. **En 1866, Port-de-France devient Nouméa.**

Les différentes révoltes :

- Sud calédonien (1857-1860);
- Hienghène (1857-1859);
- rébellion du Centre-Nord, Wagap-Gatope, (1862-1869);
- Yaté 1863 (1ère dépossession foncière), effervescence à Koumac (1863);
- Ponérihouen (1863-1864);
- révoltes de Houaïlou et Bourail (1867-1868);
- et l'affaire de Pouebo (1867-1868).



C'est la première intrusion de l'Administration coloniale dans une chefferie kanak.

Les Kanak seront soumis au **régime de l'indigénat de 1887 à 1946**.

Illustration de Kanak œuvrant à des travaux de route pendant l'indigénat, collection Jerry Delathière.



Outre la protection des navires de commerce français, la prise de possession permet à la France, pays majoritairement catholique, de protéger et soutenir les missions catholiques déjà implantées dans l'archipel. **Seules les missions catholiques** seront autorisées, tout au long du XIX^e siècle, à s'installer sur la Grande Terre.

Père mariste avec des enfants indigènes, collection Jerry Delathière.

"TRIBU"

Avant l'arrivée des Européens, les Kanak vivaient en petits groupes parlant un même dialecte et appartenait à un même terroir. C'est le principe du clan mais les Européens les organiseront en "tribu". Celle-ci peut rassembler **plusieurs clans ayant un ancêtre commun**, souvent mythique. Le chef est à la tête de cette organisation clanique, assemblée de familles, de lignages qui se départagent en plusieurs branches hiérarchisées (aînées, cadettes, puînées ...). La société traditionnelle kanak s'organise donc autour du clan et du chef, avec un lien à la terre qui est source d'identité.

La possession du sol chez les Kanak : au-delà de l'outil économique qu'elle représente pour subvenir aux besoins du clan, la terre est surtout pour le Kanak le fondement de son identité. La terre clanique est ainsi sacralisée autour du tertre originel, là où le clan puise force et identité. Ainsi, dans la structure sociale kanak, le pouvoir foncier se distingue du pouvoir politique, par son immuabilité.

L'igname pour le Kanak : c'est par cette plante considérée comme noble et virile que renaît la vie des ancêtres. C'est comme une réincarnation. Le manger, c'est se nourrir et communier avec les esprits. Son cycle biologique unit le monde des vivants et celui des morts.



Chapitre 2 - Qu'est-ce que la Nouvelle-Calédonie dans les années 1860-1870 ?

La France, sous la III^{ème} **République (1870-1940)** veut renforcer et étendre son empire colonial.

Dès la prise de possession en 1853, elle souhaite faire de la Nouvelle-Calédonie **une colonie pénitentiaire**. La loi sur la transportation du 30 mai 1854 a été à l'origine de l'envoi de bagnards en Nouvelle-Calédonie. Elle prévoyait un temps d'expiation de leurs crimes par des travaux de colonisation (construction de routes, de bâtiments, etc.) mais elle offrait aussi la possibilité aux éléments repentis de se réinsérer socialement en obtenant une concession de terre dans un centre de colonisation pénale : Bourail, La Foa, Ouégoa (Le Diahot) et Pouembout. Ces concessions rurales, de 6 hectares en moyenne, permettaient aux condamnés avant même d'être libérés de se livrer à l'agriculture (maïs, haricots, tabac et café) et à l'élevage.



La manutention à l'île Nou, avant 1870..
Archives de la Nouvelle-Calédonie, Album Robin - de Greslan, 1 Num 1 - 20.



Bagnards travaillant à Nouméa, fin XIX^e
Archives de la Nouvelle-Calédonie 2 num 6 - 102.



Habitation d'un concessionnaire à Bourail,
fin XIX^e. Archives de la Nouvelle-Calédonie,
1 Num 13-101, Album Nicolas-Frédéric Hagen.

La colonisation pénale est une idée du XIX^e siècle, siècle de l'industrialisation et de la fracture sociale.

La nécessité de trouver une terre lointaine où installer un autre pénitencier que celui de la Guyane, a été la première raison pour laquelle la Nouvelle-Calédonie fut annexée à la France. Le gouvernement de Napoléon III cherchait une terre nouvelle, libre de toute occupation européenne et souhaitait renforcer sa présence dans le Pacifique alors que l'Angleterre possédait déjà l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Fidji.

Le processus de colonisation a un début très lent. La vie à Nouméa, comme en brousse, n'est pas toujours facile. Les difficultés climatiques et météorologiques sont nombreuses avec les cyclones, les inondations, les sécheresses et même les invasions de sauterelles. Le développement économique du Caillou n'était en rien comparable à celui de l'Australie qui accueillit des milliers d'Européens attirés par la quête de l'or.

Les militaires sont présents pour sécuriser Nouméa et les centres de colonisation à cause de la réaction souvent violente des autochtones puis, ensuite, des méfais commis par les évadés ou les libérés du bagne.

En avril 1866, un premier convoi de travailleurs néo-hébridais, engagés par M. Henry est introduit dans l'île. Ensuite, 200 à 500 Néo-Hébridais travaillent en permanence en Nouvelle-Calédonie. Ce sont des domestiques, des employés, des ouvriers agricoles, des mineurs. Le besoin des colons en main-d'œuvre et le développement économique de l'île motivent cette immigration. La Nouvelle-Calédonie manque de bras!

Plus de 14 000 Néo-Hébridais résident en Nouvelle-Calédonie au cours du XIX^e siècle, ainsi que des Salomonais. Beaucoup d'entre eux décèdent sur place en raison des mauvaises conditions de vie (insalubrité des logements et mauvaise alimentation) et des travaux pénibles et dangereux qui leur étaient confiés. Les Néo-Hébridaises étaient recherchées comme concubines.



La Foa, 1890 : une femme de colon libre dans son sulky entourée d'un surveillant militaire, de forçats et de Kanak. Archives de la Nouvelle-Calédonie, collection Kakou, Album Théotime Bray, 148 Fi 38-009.



Dès la prise de possession, la Nouvelle-Calédonie fut administrée par un gouverneur, basé au début à Tahiti. À partir de 1862, avec la nomination de Charles Guillain, elle est détachée des Établissements Français d'Océanie et devient une colonie autonome administrativement.

Le gouverneur Charles Guillain (1862 -1870).. Archives de la Nouvelle-Calédonie Collection Kakou 148 FI-28-1.

Jusqu'en 1884, ce furent des officiers de marine issus pour la plupart de l'École navale qui administrèrent les affaires de la colonie, souvent de manière autoritaire. Le premier gouverneur civil, Adolphe Le Boucher, nommé en septembre 1883, prendra ses fonctions en mai 1884.

C'est un haut fonctionnaire, chargé du commandement général et de la haute administration de la Nouvelle-Calédonie. Il est le dépositaire de l'autorité du chef de l'État. Il exerce le pouvoir militaire seul et sans partage. Il contrôle toutes les dépenses. Il veille également à l'indépendance des tribunaux et promulgue les textes législatifs validés par le chef de l'Etat.



En Nouvelle-Calédonie, il peut nommer, suspendre, destituer les chefs, dissoudre et créer des tribus, les déposséder de leur territoire, délimiter les territoires des tribus, appliquer des punitions disciplinaires. Le gouverneur est un représentant du gouvernement français et à ce titre, il devient le gestionnaire des terres de l'État. Il pouvait attribuer à chaque tribu un territoire bien délimité : la "réserve".





POUR EN SAVOIR PLUS... Quelques dates...

À partir de 1840, des missionnaires commencent à s'installer.

Le premier convoi de forçats embarqués sur l'*Iphigénie* arriva le **9 mai 1864**, accueilli par le gouverneur Charles Guillain qui décide de mettre au service de la colonie naissante les bagnards pour tracer les premières routes, lancer des travaux d'urbanisme à Port-de-France.

Le 75^{ème} et dernier convoi de bagnards est arrivé à Nouméa le **25 février 1897** sur le *Calédonie*. Le décret du **2 août 1931** sonnera la **fin officielle du bagne en Nouvelle-Calédonie**. En **1924**, il ne restait plus qu'une petite cinquantaine de condamnés à l'île Nou, des vieillards qui attendaient là leur mort.

Les bagnards représentent l'essentiel de la main d'œuvre pour les chantiers de l'île : ils comblent les marais, posent les conduites d'eau, tracent les voies de communication...

Le développement de la colonisation s'accompagne de celui de l'industrie minière. Le **minerai de nickel est en effet découvert au Mont-Dore en 1873** par Pierre Coste. Cette découverte provoque une "**ruée vers le nickel**". D'autres minerais sont également recherchés et exploités : chrome, cobalt, antimoine et cuivre.

Thio devient la capitale du nickel à partir de 1875. Pour répondre à une telle exploitation du minerai, on fait appel à l'immigration indochinoise, japonaise et indonésienne.

Cette colonisation européenne essentiellement rurale ainsi que le climat tempéré de la Nouvelle-Calédonie favorisent les essais puis l'exploitation de cultures de maraîchage (potagers, vergers) et de grande commercialisation (café, coton, maïs).

Les besoins en terres de plus en plus importants, tant pour l'Administration pénitentiaire que pour la colonisation libre, amènent un refoulement des populations kanak dans des réserves (cantonnement). **Un décret du 16 août 1884 porte le domaine pénitentiaire dans la colonie à 110 000 hectares** de terres.

Ce déracinement, cette spoliation des tertres ancestraux ont eu pour les Kanak des conséquences importantes et durables : perte de référents, déculturation, dénatalité.

Dès la prise de possession et jusqu'en **1920**, on assiste à une décroissance démographique chez les Kanak, dûe à plusieurs raisons (des maladies comme la lèpre, la peste, la dengue, la dysenterie, la rougeole ou encore les oreillons), l'alcoolisme, le désespoir, etc.

Le **22 janvier 1868**, un arrêté contraint les populations autochtones à se regrouper dans des territoires délimités à cet effet : ce sont les "**réserves**". Les Kanak sont parqués à l'intérieur de frontières fixes et fermées.

La colonie est placée sous l'autorité du gouverneur qui dispose de vastes pouvoirs dans le cadre d'une administration directe. Les habitants de la Nouvelle-Calédonie ne sont ni associés, ni même représentés, et ce, jusqu'au début des années **1880**. Cette société est inégalitaire et hiérarchisée :

- les fonctionnaires métropolitains,
- les militaires,
- les colons libres,
- les transportés,
- les Kanak,
- Les libérés.





ZOOM SUR... la chefferie, petit chef, permis d'occupation

Dès les premières années de colonisation, l'autorité coloniale demanda une parfaite et totale collaboration aux autorités coutumières. Les grands chefs récalcitrants furent destitués, certains furent arrêtés et déportés en d'autres colonies (Tahiti, Djibouti, Indochine).

Un **arrêté du 27 octobre 1897 du gouverneur Feillet « sur l'organisation des tribus indigènes »** officialise cet état de fait : la désignation « **des grands chefs administratifs et des petits chefs** » par l'autorité coloniale, même si certains n'ont pas l'agrément ou la reconnaissance coutumière.

Les réserves étaient bien délimitées dans toute la colonie, l'État se réservant « la propriété des mines, cours d'eau de toutes sortes et sources », ainsi que la bande littorale tout en se garantissant le droit perpétuel d'expropriation. Les Kanak n'avaient plus que les terres que l'État voulait bien leur laisser. La plupart de ces terres étaient confinées dans les montagnes ou sur la côte Est alors que les terres cultivables et les plaines fertiles de la côte Ouest furent attribuées à l'Administration pénale puis à la grande colonisation libre. Certains colons libres devinrent de grands propriétaires terriens.

En même temps, les cultures traditionnelles kanak (igname, taro, bananier, manioc, arbre à pain, cocotier...) durent céder la place à l'agriculture allogène, c'est-à-dire aux potagers, vergers, champs de café et fourrage pour l'élevage bovin.

Une circulaire du gouverneur Guillain du 28 août 1865 institue des « **permis d'occupation** » en faveur des colons libres : ceux-ci pouvaient alors s'installer sur des terrains non encore délimités et bornés par l'Administration. Ce qui entraîna de nombreux abus, des spoliations au détriment des Indigènes alors établis sur certains de ces terrains. Un temps suspendus, ces permis d'occupation seront remis en service par un arrêté du 26 janvier 1871 du gouverneur Gaultier de la Richerie, successeur de Guillain.

Ces terrains étaient vendus ou loués selon des baux de location, établis par l'Administration coloniale aux colons qui en faisaient la demande et selon des barèmes fixés par le gouvernement. Toutefois, par un arrêté du 24 août 1869, complété par celui du 9 février 1871, le gouvernement peut accorder des concessions gratuites de terres aux militaires, marins, fonctionnaires retraités ou congédiés désireux de se fixer dans la colonie. Ceci pour favoriser son peuplement et économiser les dépenses liées aux frais de rapatriement en métropole.



Une concession au Diahot (Ouégoa) - fin XIX^e
Archives de la Nouvelle-Calédonie - Album Devambeze

Le savais-tu ?

?

Gouverneurs en Nouvelle-Calédonie, à cette époque :

- Charles Guillain, 1862-1870, 1^{er} gouverneur,
- Louis Eugène Gaultier de La Richerie, 1870-1874,
- Louis Alleyron, septembre 1874 à février 1875,
- Léopold de Pritzbuër, 1875-1878,
- Jean Olry, 1878-1880.



Un arrêté du **24 décembre 1867** établit la **reconnaissance officielle par l'État de la tribu autochtone**. Par ce texte, la "tribu" est officiellement reconnue par l'État comme une **collectivité indigène**. Elle est solidairement responsable des crimes commis et d'éventuelles indemnités à payer aux familles des victimes.

Janvier 1868 : création par le gouvernement colonial des "**réserves**" qui permettent à l'État de contrôler plus facilement les Kanak en les forçant à vivre dans des espaces bien délimités.



L'Iphigénie, illustration non datée, domaine public



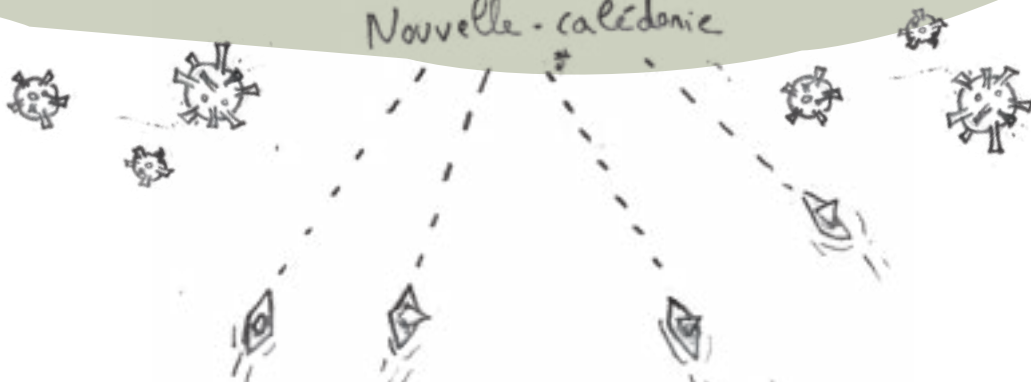
La **frégate l'Iphigénie** a été construite à Toulon de 1824 à 1827 et navigua jusqu'en 1877 avant d'être transformée en ponton.

10 mai 1880 : création, à Paris, de la **Société Le Nickel** (SLN).

La fondation du **village de Moindou date du 20 juillet 1873**. Une poignée de **colons libres** et des déportés de la Commune s'y installent. Parmi ces colons, il y a des émigrants alsaciens et lorrains ayant fui leur pays d'origine après la guerre de 1870.

Des maladies sur le Caillou... La lèpre se développe lentement à partir de 1865, la dengue apparaît dans les années 1880 et la peste en 1900-1901.

Nouvelle-Calédonie





Gouverneurs en Nouvelle-Calédonie de 1862 à 1880

1862-1870



Charles Guillain
collection Jerry Delathière

1870-1874



Eugène Gaultier de La Richerie
collection Jerry Delathière

1874-1875



Colonel Alleyron,
collection Jerry Delathière

1875-1878



Léopold de Pritzbuër,
collection Jerry Delathière

1878-1880



Jean Olry,
collection Jerry Delathière



Chapitre 3 - La « Nouvelle »...

3.1 - Le bagne

De 1863 à 1931, la Nouvelle-Calédonie, tout comme la Guyane pour une période plus longue, a été une terre d'exil, une terre de bagne où ont débarqué environ **30 000 condamnés** soumis à la dure justice du Second Empire puis de la III^{ème} République.

Par le décret impérial du 2 septembre 1863 de Napoléon III, la Nouvelle-Calédonie devient un lieu de transportation car elle offre des conditions climatiques bien plus favorables que celles de la Guyane.

Pour peupler cette colonie, le gouvernement français encourage deux types de colonisation :

- la colonisation libre, formée d'immigrants venus de leur plein gré,
- la colonisation pénale formée par les bagnards que l'Administration pénitentiaire mit sur des concessions de terre, en application de la loi du 30 mai 1854.

Les colons libres se revendiquent fermement de leur statut d'hommes libres, de citoyens et se démarquent des colons d'origine pénale sur qui l'infamie du crime pèse parfois sur plusieurs générations. D'autres Européens libres s'ajoutent à cette liste d'hommes venus peupler l'archipel : fonctionnaires, civils ou militaires qui ont décidé de s'installer là.

Un transporté arabe écrit : « La Nouvelle est pénible, elle blanchit la tête des Chrétiens et des Arabes ». Les conditions d'existence des condamnés sont très difficiles, parfois inhumaines : violence des châtiments corporels, sévérité des surveillants, dureté des travaux, humiliations, mauvaise alimentation, conditions d'hygiène déplorables, mépris de la bonne société. Bref, une vie de douleurs. Beaucoup y laissent la leur..

Les punitions sont multiples et souvent exécutées devant l'ensemble des condamnés en cas de refus d'obéissance ou de tentative d'évasion.



*Le supplice du fouet au bagne.
Dessin de Jean-Pierre Ormand,
Le Mémorial Calédonien*

Le point de départ...

9 mai 1864 : l'Iphigénie arrive en Nouvelle-Calédonie avec à son bord 249 transportés mais rien n'est prêt pour les accueillir. Le navire devient donc une **caserne flottante** le temps que les installations provisoires soient terminées.

Les premières années de la transportation sont marquées par un homme : **Charles Guillain** alors gouverneur de la colonie. C'est lui qui accueille ces premiers forçats avec un discours qui les qualifie non pas de transportés ni de condamnés aux travaux forcés mais "**d'ouvriers de la transportation**", "**d'auxiliaires dévoués**" à un immense et beau projet : **la mise en valeur de la colonie**. Charles Guillain va dans le sens de la politique menée par le gouvernement de Napoléon III qui, tout en éloignant durablement ces hommes devenus indésirables sur le sol métropolitain, leur donne une chance de se racheter, d'être réhabilités aux yeux de la société. On pourrait parler de nos jours de "**réinsertion sociale**". Un transporté est un criminel que le gouvernement français souhaite transformer en un honnête colon.

Les transportés étaient répartis en différentes classes ; cette répartition a été modifiée au fil des années.

De 1864 à 1880, il y a eu 4 classes. Un décret disciplinaire du 18 juin 1880 en instaure 5. Enfin, un autre décret disciplinaire du 4 septembre 1891 ramène le nombre de ces classes à 3. Avec une constante cependant : la 1^{ère} classe regroupe les meilleurs éléments, les bagnards bien notés. La dernière classe englobe les "fortes têtes", les "incorrigibles". À leur arrivée de métropole, les forçats étaient classés de la 2^{ème} à la dernière classe en fonction de leurs dossiers. Une conduite exemplaire, un respect strict de la discipline les faisaient accéder à la 1^{ère} classe qui leur donnait alors la possibilité d'être "assignés", c'est-à-dire placés dans des familles, des services administratifs, des commerçants... ou d'être mis en concession.



La prison de l'île Nou, fin XIX^e.
Archives de la
Nouvelle-Calédonie
Album Nicolas-Frédéric Hagen
1 Num 3-42.



Une décision du gouvernement fait de l'Île des Pins une terre d'exil pour les « **Vaincus de l'Histoire** ».

On y internera des Kanak dépossédés, des Communards et des Kabyles.

Communards déportés à l'Île des Pins, fin XIX^e
Archives de la Nouvelle-Calédonie, collection Hughan.



Édouard Massard : « Les trois types d'habitants à l'Île des Pins ». Un Kanak, un déporté communard et un déporté kabyle. Illustration fin XIX^e
Archives de la Nouvelle-Calédonie. Léonce Rousset, Album de l'Île des Pins.



Surveillants kanak devant les cellules de condamnés à mort, Illustration fin XIX^e-
Archives de la Nouvelle-Calédonie, 148Fi21-02.





PORTRAIT... Le bourreau Macé

Charles Jean Louis Macé, matricule n° 5 747. Né le 26 juin 1833 à Dunkerque (Nord).

Condamné le 6 mai 1871 aux travaux forcés à perpétuité pour homicide perpétré sur son épouse née Rosalie Coulier. Il est parti de métropole le 1er octobre 1873 sur le transport « Var » qui est arrivé à l'île Nou le 31 janvier 1874 (24^e convoi).

Sa sœur infanticide le rejoint plus tard en Nouvelle-Calédonie.



C'est un condamné mais qui est avantagé par un régime spécial en récompense de "ses bons et loyaux services" rendus à l'Administration pénitentiaire. De ce fait, il est détesté de ses compatriotes car il est "passé à l'ennemi". Il loge dans une case isolée, située à l'extrémité de l'île Nou.

Il est décrit comme un personnage inquiétant, d'une grande maigreur, au teint jaunâtre, le regard trouble et cruel. Il est dispensé de tout travail et n'a à s'occuper que de la guillotine, "son cher bijou" comme il aime à l'appeler. Il passe ses journées à pêcher à la ligne.

La guillotine se trouve alors dans l'enceinte du bagne de l'île Nou au "Boulevard du crime".

Il procède en tout à 54 exécutions et continue son sinistre métier, une fois libéré et réhabilité.

3.2 - Les bagnards...la vie après le bagne

Les conditions de vie sont épouvantables : les hommes tombent malade : phtisie, fièvre typhoïde, épuisement physiologique, suicide.

Beaucoup de bagnards concessionnaires n'exploitent pas correctement leurs terres ou les cultivent mal. Une fois libérés, mais ayant encore à subir le "double", l'obligation de résidence à vie, ils refusent la vie paysanne pour celle, moins monotone, du vagabondage, du vol, de l'existence en bandes, à moins qu'un nouveau délit ne les ramène au bagne de l'île Nou.

Certaines bandes de "libérés vadrouilleurs" étaient connues :

- la bande des Vagabonds de l'Anse-Vata ;
- la bande des Ravitailleurs qui écumaient Nouméa et ses environs ;
- les frères de la Côte, à La Foa, "pirates" établis le long de l'embouchure de la rivière, qui attaquaient les convois des caboteurs à la rivière ;
- la bande des Rapineurs et des Écumeurs qui préfèrent les mines abandonnées, loin du chef-lieu de l'île.

Seuls 10 % des déportés de la Commune restent en Nouvelle-Calédonie.



POUR EN SAVOIR PLUS... Les trois catégories de bagnards venus en Nouvelle-Calédonie

1 - La transportation



Condamnés sur un chantier de carrière. Collection Jerry Delathière.

Ce sont des personnes qui ont commis des crimes de droit commun. Ils sont aussi appelés **forçats**. À l'époque d'Ataï vers 1878, ils sont employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation. Ils servent également de main d'oeuvre aux administrations pour les chantiers publics puis aux sociétés privées, notamment dans le secteur de la mine. Entre 1864 et 1931, 21 523 hommes et 200 femmes ont subi les travaux forcés en Nouvelle-Calédonie. **Le dernier convoi de transportés est arrivé en 1897.**

Parmi ces forçats, certains ont la possibilité, si leur conduite est satisfaisante, de recevoir avant même la fin de leur peine une concession de terre dans un des centres agricoles de Bourail, La Foa, Pouembout ou Ouégoa pour fonder leurs familles, devenant ainsi la principale source de peuplement européen jusqu'en 1914.



Le pénitencier de l'île Nou avant 1870. Archives de la Nouvelle-Calédonie, album Robin-De Greslan 1 Num 1-18

2 - La déportation

Ce sont des déportés, **condamnés politiques**. La loi du 8 juin 1850 crée deux degrés de déportation :

- **La déportation en enceinte fortifiée** qui remplace la peine de mort en matière politique. Les condamnés sont emprisonnés sur la presqu'île de Ducos et quelques-uns à l'île Nou (devenue Nouville en 1927).
- **La déportation simple**. En Nouvelle-Calédonie, le gouvernement lui a affecté le territoire de l'île des Pins et l'île de Maré. Il s'agit essentiellement des participants à la Commune de Paris de 1871 qu'on appelle aussi les **Communards**. Parmi eux, des célébrités : Louise Michel et Henri Rochefort. Mais les participants à la révolte des Mokrani en 1871 en Algérie ont également été déportés à l'île des Pins. Tardivement amnistiés, ils sont ensuite presque tous repartis en Algérie. 3 945 hommes et 20 femmes ont été immatriculés sur les registres de la déportation entre 1873 et 1923 et envoyés vers les pénitenciers de l'île des Pins ou de Ducos. En 1880, les déportés obtiennent l'amnistie qui les autorise à repartir. Moins de 40 familles choisissent de rester et de faire souche dans la colonie. La loi du 30 mai 1854 oblige les condamnés à 8 ans et plus à résider en Nouvelle-Calédonie pendant toute leur vie. Les condamnés à moins de 8 ans sont obligés de résider dans la colonie dans un temps égal à la durée de leur condamnation.

3 - La relégation

Elle concerne les **récidivistes encore appelés "relégués"**. La loi du 27 mai 1885 indique que les délinquants ou criminels récidivistes, condamnés en Correctionnel ou aux Assises, jamais en conseil de guerre, sont condamnés à la relégation. On recense 3 738 immatriculations d'hommes et 457 de femmes sur les registres de la relégation à "La Nouvelle", surtout à l'île des Pins, Prony ou le camp de la Ouaménie à Boulouparis.

Le savais-tu ?

- ? Le gouverneur Feillet nomme le bagne "**le robinet d'eau sale**".
- ? Les premiers immigrants sont principalement des Anglo-Saxons (d'Australie) puis des Réunionnais (les Malabars) venus planter la canne à sucre; l'île de la Réunion s'appelait alors l'île Bourbon.
- ? Dans les premiers convois de transportés, les condamnés étaient presque tous choisis en fonction de leurs aptitudes professionnelles (maçons, charpentiers, tailleurs de pierre).

Les supplices subis par les condamnés :

- **le fer** : utilisé pendant les bastonnades, chauffé à blanc et déposé sur les plaies saignantes après chaque coup de fouet,
- **les poucettes** : semblables à des poings américains mais en bois avec une vis de serrage pour couper et mutiler les doigts,
- **la crapaudine** : le condamné est suspendu par les pieds, mains attachées dans le dos avec la tête reposant sur un lit de camp,
- **le courbaril** : on plaçait un détenu dans une caisse ou une sorte de cage dans laquelle il ne pouvait ni s'asseoir ni se tenir debout.

Les punitions

L'Administration pénitentiaire établit un régime de punitions pour tous les condamnés, quelle que soit leur classe et en fonction du délit commis :

- **suppression du vin et du tafia** (alcool de canne à sucre),
- **prison de nuit** à l'issue de la journée de travail,
- **prison de jour** avec mise aux fers du condamné, et ration alimentaire réduite à la soupe et à l'eau,
- **mise en cellule** où les fers sont remplacés par la chaîne et où la soupe est supprimée,
- **recul d'une classe**,
- **affectation à la classe des incorrigibles**,
- **bastonnade** (à l'aide d'un fouet),
- **peine de mort**.



Le "garçon de famille"

C'est un assigné, un condamné qui a su se distinguer par sa bonne conduite et qui obtient l'autorisation de s'engager comme domestique chez un particulier, corvéable à merci. Il sera aussi appelé "**Ange gardien**". Il se chargera des tâches ménagères : repassage, lessive, cuisine, baby-sitting. S'il sait lire et écrire, il travaille pour l'Administration pénitentiaire en tant qu'écrivain public, garçon de services, secrétaire. Il peut également être employé comme comptable auprès d'entreprises privées à l'île Nou.

L'Administration pénitentiaire ou pénale

Service puissamment organisé, solidement hiérarchisé, véritable état dans l'État.

Les civils l'appelaient "**La Pénitentiaire**" et la caricaturaient en "**pieuvre géante**". Son domaine de 10 000 hectares rongés sur les terres kanak faisait des envieux chez les colons. Mais certains d'entre eux pactisaient avec l'Administration pénale pour bénéficier d'avantages comme le prêt de bagnards pour travailler sur les mines. Une main d'œuvre bon marché et corvéable à souhait !



La police indigène

En plus du personnel européen peu nombreux, l'Administration pénitentiaire recrute des **auxiliaires mélanésiens qui forment la police indigène**. Il s'agit des hommes les plus jeunes et les plus forts des tribus, utilisés pour **rechercher et arrêter les condamnés évadés**. C'était en effet d'excellents pisteurs qui maîtrisaient parfaitement le terrain. Ils recevaient alors une prime prise sur le propre pécule (argent) du fugitif. On comprend facilement pourquoi les Kanak n'étaient pas vraiment appréciés par la population carcérale.

*Soldats d'infanterie de marine et Kanak auxiliaires, fin XIX^e
Archives de la Nouvelle-Calédonie 199 Fi-04.*



Pour l'aider à mater différentes rébellions, le gouvernement colonial fait appel à des auxiliaires indigènes issus de tribus amies.

Ces derniers bénéficient d'avantages "en nature" : supplément de vivres, de matériel comme des couvertures, ou de pièces de tissu, règlement de conflits claniques à leur profit. Ils pouvaient également s'occuper des prisonniers de guerre (femmes et enfants) pris sur les tribus vaincues et jouir d'extensions géographiques de leur territoire.

Pour combattre cette guerre d'embuscade ou de guérilla menée par les révoltés, les auxiliaires appliquent une tactique de contre-insurrection en utilisant les "mêmes armes" que celles de leurs adversaires: destruction de sources de nourriture (plantation de cultures vivrières traditionnelles - récoltes des champs - cocoteraies) et incendie des lieux de vie (villages kanak, cases).

Sans ces auxiliaires, l'Administration coloniale ne pouvait poursuivre un ennemi qui se fondait dans la nature...

*« Bureau des surveillants. Bourail », Allan Hughan, 1874.
Archives de la Nouvelle-Calédonie,
album administration pénitentiaire 1, 93 Fi 21.*





PORTRAIT... les Arabes à "Caledoun"...

En 1830, l'expansion coloniale de la France se poursuit avec **la conquête de l'Algérie**. L'opposition des Arabes, souvent violente, se traduit par des révoltes contre la présence française. Ce fut notamment celle de l'émir Abdel Kader de 1832 à 1847. Puis, à partir de janvier 1871, profitant de la défaite de l'Empereur Napoléon III à Sedan et pensant que l'armée française était affaiblie, des tribus se révoltent à nouveau en Kabylie. **Le bachaga Mokrani entra en guerre contre les intérêts français en février 1871**. Cette révolte provoqua une brutale répression de l'armée française pendant 10 mois. Les rebelles furent poursuivis et fusillés. Le bachaga Mokrani a été tué le 5 mai 1871 mais son frère Boumezrag Mokrani poursuivit la lutte. Capturés le 20 juin 1872 près de Ouargla (Kabylie), Mokrani et ses guerriers furent jugés et condamnés à mort à Constantine en mars 1873. Leurs peines ont ensuite été commuées en déportation à vie en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. **C'est ainsi qu'une centaine de ces insurgés kabyles ont été déportés à l'Île des Pins, où ils formèrent la "5^e commune"**, car ils y ont été internés aux côtés des déportés Communards parisiens. Si ces derniers furent amnistiés partiellement en 1879 et totalement en 1880, les déportés Kabyles bénéficièrent de mesures de grâce individuelles à partir de 1879, mais aussi de commutations de peines, peines qu'ils pouvaient exécuter chez eux en Algérie. La plupart d'entre eux repartirent; seuls quelques-uns s'établirent en Nouvelle-Calédonie. Ayant reçu notification de sa grâce en janvier 1904, Mokrani repartit en mai suivant dans son pays natal.

Au contraire des transportés européens (français), les déportés et les transportés arabes et kabyles ne furent pas autorisés à faire venir leur famille d'Algérie. Aucune femme condamnée d'origine algérienne n'ayant également été envoyée en Nouvelle-Calédonie, ces Arabes et Kabyles durent se marier avec des femmes d'origine européenne, kanak ou océanienne, **contribuant ainsi à former la première génération de la société multiculturelle calédonienne**. Ces condamnés arabes ou kabyles étaient péjorativement dénommés "bicots" mais aussi "chapeaux de paille", surnom donné, en général, aux condamnés. Ils dénommaient "*Caledoun*" leur terre d'exil.

Ils furent principalement regroupés dans la région de Bourail, plus particulièrement dans les secteurs de Boghen et de Nessadiou, où certains furent mis en concession. Ils y vécurent dans une grande misère, subissant les moustiques, les sécheresses, les inondations, mais réussirent à y faire souche. Sur leurs concessions, et à l'exemple des transportés européens, leurs cases étaient en torchis, au sol en terre battue et au toit de paille.

Cet exil forcé amena, dès la première génération d'enfants, la perte de la langue, de leur religion, ceci principalement à cause de mères non musulmanes, ne leur véhiculant pas la langue paternelle. Néanmoins, ces Arabes et Kabyles de Bourail réussirent à perpétuer certaines traditions ancestrales comme la culture du palmier-dattier ou encore le lien millénaire avec le cheval. De plus, **un cimetière musulman fut implanté à Nessadiou**.

Pendant l'insurrection de 1878, un corps de déportés kabyles, volontaires, mené par Mokrani lui-même, fut engagé aux côtés des militaires français, dans les opérations de répression. Il oeuvra principalement dans les régions de Bourail et de Poya. Bien qu'étant eux-mêmes, dans leur pays, des Indigènes colonisés et spoliés, ces Kabyles, en apportant leur aide à l'armée coloniale, tablaient, comme leurs homologues Communards, sur une possible amnistie en leur faveur, après le règlement du conflit.



Le cheik El Mokrani dirigea une colonne d'auxiliaires kabyles pendant la répression de l'insurrection de 1878. Collection Jerry Delathière.

Inauguration de l'exposition "Caledoun" à la mairie de Bourail, 30 septembre 2023. Photo mairie de Bourail.



Le savais-tu ?



Nessadiou est un haut-lieu de la présence arabe en Nouvelle-Calédonie.

Nessadiou a pour surnom "**La petite Afrique**" et dans l'entre-deux-guerres : "**la vallée du malheur**".

Les Arabes représentent trois pays : l' **Algérie**, le **Maroc** et la **Tunisie**.

Chapitre 4 - Les femmes en Nouvelle-Calédonie...

Les femmes vivant en Nouvelle-Calédonie à cette époque sont :

- les mélanésiennes vivant en tribu,
- les mélanésiennes vivant maritalement ou en concubinage avec des militaires, colons ou des libérés du bagne,
- les femmes européennes,
- les filles ou veuves de condamnés,
- à partir de 1892, les femmes de Japonais travailleurs engagés, peu nombreuses,
- les femmes javanaises restées dans leur communauté, souvent des couples venus ensemble.

Dès son origine, la Nouvelle-Calédonie manque cruellement de femmes pour mener à bien la politique de régénération voulue par le gouvernement français qui souhaite en faire à terme une colonie de peuplement, ne l'oublions pas. Tout comme une agence matrimoniale, l'Administration s'inquiète de la question de la famille, tant pour le colon libre que pour le colon d'origine pénale. La colonie comptait peu de femmes acceptant de se marier avec un libéré.



Le gouverneur Guillaïn fit venir de **jeunes orphelines**, toutes pupilles de la Nation, destinées à s'unir à des hommes "de bonne vie et aux bonnes mœurs", des colons libres exerçant le métier de commerçant, militaire... souhaitant se fixer durablement dans la colonie.

Les épouses des condamnés furent autorisées à rejoindre leurs maris avec leurs enfants et d'autres membres de la famille, aux frais du gouvernement. De 1867 à 1907, **180 femmes libres** vont dans la colonie retrouver leurs époux soit transportés en cours de peine, soit libérés. Finalement peu les rejoignent, considérant cet exil comme un excellent moyen de rompre définitivement les liens avec un mari condamné au bagne. C'est commencer une nouvelle vie, libérées de ce poids honteux, de ce mari dérangeant qui donne mauvaise réputation. La condamnation du mari et son transfert dans un bagne si lointain rompent souvent les liens du mariage.



L'amiral Rigaut de Genouilly, ministre de la Marine et des colonies, eut pour projet de marier les concessionnaires célibataires avec des femmes emprisonnées en métropole. **Ces condamnées devaient de leur propre gré s'inscrire sur des listes** qui circulaient dans les prisons. Ces femmes, prêtes à s'exiler à l'autre bout du monde pour y vivre une nouvelle existence, étaient dirigées vers Saint-Martin-de-Ré et intégrées à l'un des convois réguliers de transportés à destination de la "Nouvelle". Les condamnées à perpétuité ou à de très lourdes peines échappaient ainsi aux terribles prisons françaises. À bord des navires, elles voyageaient dans une cage isolée qui leur était exclusivement réservée, sous la surveillance de 2 ou 3 religieuses.

Une fois arrivées à Nouméa, elles étaient d'abord hébergées dans une aile de l'hôpital militaire et ce, jusqu'en 1873 où elles eurent leur propre dépôt sur l'îlot Brun, situé près de la Pointe Chaleix à Nouméa. Elles se reposaient des fatigues du voyage une dizaine de jours et devaient subir une visite médicale approfondie. Ensuite, c'était le grand départ pour le dépôt des femmes transportées à Bourail, siège du premier et du plus important centre pénitenciaire agricole de la colonie. Elles étaient prises en charge par 8 sœurs de Saint Joseph de Cluny, en cornette, placées sous l'autorité d'une Supérieure.



Une femme condamnée surveillée par une sœur de Cluny, Illustration fin XIX^e Collection Jerry Delathière.



Cet établissement appelé par les gens du pays le "Couvent", fut opérationnel dès 1872.

Il comprenait deux grands dortoirs, une salle de lecture, un réfectoire et un parloir d'aspect monacal. À l'extérieur, il y avait un kiosque en treillis où les histoires d'amour se concluaient.

Le "Couvent" des femmes condamnées à Bourail, Illustration fin XIX^e

On distingue le kiosque dans la cour, où se tenaient les rencontres entre les femmes internées et les concessionnaires pénaux. Archives de la Nouvelle-Calédonie, Album CAOM.

Quel fut le bilan de ces unions ?

Sur 501 unions, du centre de Bourail, 73 % sont signalées comme bonnes et très bonnes, 9 % comme laissant à désirer et 18 % comme mauvaises.



Comment cela se passait-il ?

Le concessionnaire candidat au mariage devait faire sa demande de visite à ses chefs. S'il était bien noté et si l'Administration avait des femmes disponibles, on l'autorisait à "faire parler". Muni de sa permission, il se rendait accompagné d'un surveillant au "Couvent" où on lui présentait quelques représentantes du "gracieux essaim". Il choisissait une "candidate postulante" au mariage et s'ensuivait un quart d'heure de présentation. Les deux prétendants étaient séparés par une grille, comme dans un confessionnal. Si tout se passait bien, un rendez-vous était fixé au surlendemain et on se fiançait en ayant le droit de se parler, de flirter dans le kiosque à l'extérieur, sous le regard d'une sœur et d'un surveillant militaire. Ainsi débutait officiellement une nouvelle "histoire d'amour" qui, au bout de 2 ou 3 séances, finissait par une demande en mariage. Il fallait attendre le curé de Bourail pour fixer la date de la cérémonie des mariages des concessionnaires. On se mariait en séries et l'officier municipal de Bourail devait souvent célébrer plusieurs mariages au cours de la même journée.

Les femmes reléguées; fin XIX^e. Collection Jerry Delathière.



Croquis illustrant un concessionnaire se présentant au "Couvent" de Bourail pour y « faire parler ». « Souvenir de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque 1878 », Henri Rivière, Calmann Lévy éditeur, Paris, 1881 (p. 106)

...et les enfants ?

Qu'en est-il des enfants issus de l'union de concessionnaires ruraux et de pensionnaires du "Couvent" ?

Ils étaient arrachés très tôt à leur "triste milieu familial". L'Administration pénitentiaire, toujours inquiète de mener à bien sa politique de régénération par la famille, ouvre des internats gérés par des religieux, à Néméara sur le centre de Bourail pour les garçons, et à Fonwhary, sur le centre d'Ourail pour les filles.



Filles de l'internat de Fonwhary avec une religieuse de Cluny. Fin XIX^e. Archives de la Nouvelle-Calédonie, Fonds Guiart 2 Num 6-111.



L'Administration était persuadée qu'il y avait un risque certain de laisser ces enfants sous la seule responsabilité de ce type de parents. En plaçant ces enfants, elle se chargeait de leur éducation.

Garçons de l'internat de Néméara à Bourail. Fin XIX^e. Archives de la Nouvelle-Calédonie, album Charles Mitride 148 Fi 23-28.

Le savais-tu ?



La Nouvelle-Calédonie accueillit de 1870 à 1897, 992 femmes acceptant de parcourir 20 000 km dans l'espoir de se trouver un mari : 200 transportées, 85 réclusionnaires, 250 emprisonnées; et de 1887 à 1898, 457 reléguées. Il s'agit parfois de femmes âgées, mères de famille et souvent de santé fragile.

Par la loi du 27 mai 1885 sur la relégation, les femmes récidivistes se retrouvèrent automatiquement condamnées à la relégation et envoyées dans les 2 colonies pénitentiaires françaises. Il n'était alors plus question de choix pour toutes ces femmes, placées en relégation collective à l'Île des Pins au côté des hommes.

Il y a eu 5 catégories de femmes condamnées venues en Nouvelle-Calédonie :

- 1^{ère} catégorie - les transportées : condamnées aux travaux forcés pour vol, homicide et surtout infanticide ;
- 2^{ème} catégorie - les réclusionnaires, condamnées à des peines allant de 5 à 10 ans de réclusion, essentiellement pour vol ;
- 3^{ème} catégorie - les emprisonnées, condamnées à des peines inférieures à 5 ans, pour de petits délits répétés (vol, escroquerie, vagabondage) ;
- 4^{ème} catégorie - les reléguées à partir de 1885.
- 5^{ème} catégorie - les déportées en répression de la Commune de Paris (1870 -1871)

Sur 185 mariages avec une femme libre, 80,5 % ont été jugés comme très bons et bons.

Sur 316 mariages avec une femme condamnée ou libérée : 68,6 % de très bons ou bons ménages.

En 1907, 659 mariages ont été contractés dans la colonie par des condamnés ou des libérés.

Mariage du concessionnaire Charles Eduffe de Tendéa (Farino) avec Victorine Vaudor fille de concessionnaire, 1901 photo : collection Eduffe.



Le "Couvent" des sœurs de Saint Joseph de Cluny était perçu comme une « prison » pour femmes. Il avait pour vocation d'unir des femmes transportées volontaires à des condamnés en cours de peine ou des libérés.

À Néméara, les garçons étaient dans une ferme école et les filles dans une école agricole et ménagère à Fonwhary.

Leur emploi du temps se répartissait entre des cours élémentaires le matin, administrés par des Frères maristes pour les garçons de Néméara, et les Sœurs de Cluny pour les filles de Fonwhary. L'après-midi était consacré à l'apprentissage des métiers de la terre pour les garçons : labour, cultures, élevage divers. Les filles recevaient des cours de couture, de ménage, de jardinage.



ZOOM SUR... La guerre chez les Kanak



Chez les Kanak, la guerre demande une longue préparation et circule de clan à clan qui, selon son positionnement, adhère ou non au projet d'agression.

La guerre kanak fait l'objet d'une préparation préalable très minutieuse et bien organisée. Ces préparatifs peuvent inclure des sollicitations d'alliance de guerre auprès d'autres chefferies auxquelles on adresse un "message de guerre". La réponse positive conforte l'initiative de guerre; négative, elle peut dissuader de partir en conflit.

L'agression étant violente, la réponse à ces conflits est donc violente. On fait alliance avec les clans ennemis, on dévaste les moyens de survie de l'agresseur, en cherchant ainsi à l'affamer, on confisque une partie des terres et on exécute les chefs responsables.

La tactique de guerre consiste à opérer par surprise et par vagues successives, massacrant hommes isolés, femmes et enfants.

Mode opératoire

- 1^{ère} vague : c'est l'assaut. On tue et on s'enfuit.
- 2^{ème} vague : c'est le pillage. On récupère tout ce qui peut être bon et utile à la tribu.
- 3^{ème} vague : on efface les traces. On incendie pour éviter une éventuelle réoccupation des lieux.

Pour les Européens, cette technique de guerre, une guérilla où la ruse est fortement utilisée, s'apparente à de la lâcheté, à de la trahison, à de la fourberie et à de la barbarie. C'est ainsi qu'elle fut perçue, achevant de déconsidérer l'image du rebelle mélanésien dans l'esprit de la minorité européenne. À leurs yeux, une guerre se déclare ouvertement et elle consiste en un combat frontal, les adversaires se faisant face, entre hommes spécialisés.

Les Mélanésiens, quant à eux, adoptent la stratégie du profil bas et d'infiltration amicale chez les colons, demandant tabac, café, tout objet quelconque pour les tuer alors qu'ils sont sans défense. Les espions se mettent en action et sous un prétexte futile, ils mémorisent la disposition des lieux, les habitudes des occupants de la maison, regardant par les portes ouvertes, posant des questions. Les colons (y compris les fonctionnaires et les militaires), confiants, les reçoivent, les comparant à de « grands enfants ».

Les femmes et les enfants ont un triple rôle logistique :

- porter les armes de réserve et des paniers remplis de pierres de fronde,
- se charger de la plus grande partie du butin,
- soutenir le moral des guerriers et aider à l'évacuation des morts et des blessés.





Description du guerrier kanak

Le guerrier kanak est presque nu. Il porte souvent un peigne de bambou planté dans les cheveux et parfois des plumes blanches de poulet, ainsi qu'un bagayou d'étoffe cachant son sexe. Il barbouille son visage et son corps de suie de bancoulie préparée par le sorcier de la tribu. Cette "peinture" se porte pour signifier la guerre mais aussi pour écarter les maléfices lancés par les mauvais esprits.

Le guerrier kanak ne consomme aucune drogue pour stimuler son ardeur au combat. Son "opium" serait plutôt le *pilou pilou* qui le plonge dans un état de violente excitation. Le *pilou* de guerre est le plus impressionnant. Les guerriers martèlent le sol en cadence, en émettant une sorte de grognement rauque et en simulant par des gestes le combat.

Une tradition...

Un chef kanak ne peut être tué que par un chef, même si on use de la trahison. Quand la mort d'un chef est décidée, celui qui la veut donne un casse-tête à un guerrier kanak chargé de l'exécuter. Un nom est alors prononcé et c'est tout. L'exécuteur de la mission sait qu'il ne pourra revenir avant de l'avoir accomplie. Segou n'était pas chef mais il avait reçu de Nondo le pouvoir de tuer Ataï.

L' "armée" kanak a un gros point faible : ses recrues sont des lève-tard ; et ses principaux atouts sa mobilité et sa parfaite connaissance du terrain.

Les Kanak attachent une grande importance à la sépulture et n'abandonnent jamais les frères tués sur le champ de bataille. D'ailleurs, les guerriers kanak récupèrent parfois les cadavres ennemis pour priver ces derniers de leur sépulture... et parfois les manger !

L'anthropophagie

Il existe plusieurs types de cannibalisme :

- cannibalisme alimentaire : en période de pénurie, on mange la chair humaine,
- cannibalisme guerrier : on s'accapare les vertus de l'adversaire (coeur, foie),
- cannibalisme sacré : on veut imiter les dieux ou faire le lien avec les ancêtres,
- cannibalisme judiciaire ou de vengeance : on cherche à rétablir un ordre social bouleversé.

Il s'agissait également d'un rituel d'alliance : les chefs qui consommaient le morceau d'un ennemi commun acceptaient d'une manière très concrète l'alliance qui leur était proposée. Le partage et l'absorption de la chair ennemie scellent l'alliance. Parfois les otages étaient mangés.





ZOOM SUR... Les armes traditionnelles

La fronde

La seule arme à longue distance.

- Elle envoie les projectiles jusqu'à 15 mètres et peut atteindre un homme jusqu'à 50 mètres.
- Elle était surtout utilisée pour la chasse.
- La pierre de fronde peut peser dans les 50 grammes. Elle s'expédie surtout à la tête de l'ennemi, occasionnant des fractures du crâne.
- Elle peut servir d'écran protecteur quand plusieurs guerriers sont rassemblés pour l'approche ou pour couvrir une retraite.



Les sagaies

Ce sont des armes de combat à mi-distance.

- Il s'agit de sortes de lances en bois dur, terminées par une pointe en os ou en métal façonnée par usure contre une pierre.
- Elles s'envoient avec un doigtier pour mieux en contrôler la direction.
- Elles sont conçues pour pénétrer, créant plus de dégâts au corps qu'à la tête.
- Elles ne servent qu'une seule fois puisque la pointe se brise généralement à l'impact.
- Elles se lancent pratiquement toujours horizontalement.



La sagaie incendiaire

Pour mettre le feu aux cases ou aux maisons européennes couvertes de chaume. Elle peut franchir une distance de 60 mètres. Pour traverser le corps de l'ennemi, il faut l'approcher à moins de 25 mètres.

Le guerrier kanak en porte généralement une dizaine avec lui. Il les tient à la main, l'usage du carquois lui étant inconnu.

Le casse-tête

C'est une arme de combat rapproché. La gamme est très étendue.

Le casse-tête phallique

Aucun intérêt particulier si ce n'est sa forme en verge circonscise. Elle symbolise la virilité du guerrier.

Le casse-tête à bec d'oiseau et étoilé

Ce sont les baïonnettes du Kanak. Long et effilé, le bec d'oiseau occasionne de terribles blessures en profondeur et de violentes hémorragies. En bois très dur, généralement traité à la flamme et poli avec une extrême attention. Aucune écharde.

Le casse-tête étoilé est l'arme idéale pour défigurer, réduire un cadavre en une masse informe et sanglante. Il est taillé dans une racine et comporte une multitude de pointes.

Le casse-tête boule

Il sert à assommer, briser les os. C'est une masse prépondérante faite dans un bois de forte densité (tamanou et kohu sont les plus recherchés).

La hache

À l'époque de l'insurrection d'Ataï, les haches sont plus fréquemment en fer qu'en pierre polie. On l'acquiert au "store" : c'est l'article le plus acheté par le Kanak quand il se rend au village européen.

Certains clans disposaient de "**cailloux de guerre**", pierres magiques et sacrées, qui étaient de véritables amulettes procurant force, courage et surtout invincibilité aux guerriers lors des combats.

Curieusement, les Kanak ne connaissent pas l'arc (et pourtant il existe beaucoup de lianes en Nouvelle-Calédonie).

Ils ignorent l'art de se protéger contre les coups de l'adversaire, pas de boucliers en bois comme en Nouvelle-Guinée par exemple.

Les guerriers kanak sont considérés comme des hommes courageux, des adversaires d'une grande cruauté munis de leurs armes. On rapporte dans les récits qu'ils ignorent la peur, la pitié et ne s'arrêtent à aucune considération de sexe ou d'âge : hommes, femmes, bébés, enfants, vieillards, tous sont frappés avec une férocité inouïe. Parmi leurs victimes, on compte non seulement des Européens mais également des Néo-Hébridais (Vanuatais d'aujourd'hui), des Chinois ainsi que des Malabars (Réunionnais).





PORTRAIT... Portraits de chefs guerriers kanak

Au cours des années 1850, la région de Canala était l'une des régions les plus peuplées de la Nouvelle-Calédonie. Elle se divisait en plusieurs chefferies ayant chacune son territoire, son autorité sur les populations. Toutefois, une hiérarchie semblait exister entre elles.

À l'arrivée des Européens (1840-1850), il semblerait que les populations kanak soient regroupées autour d'une grande chefferie détenue par les *Bwaghéa* du chef Aliki Kaï. Celui-ci est le père de...

Kaké

Il exerce son autorité sur les chefferies *Nomë* de Gélima (ou Sélima) et *Kereduru* de Nondo, qui sont soumises à ses directives.

La chefferie *Kereduru* de Nondo est la gardienne de la grande case *Bwaghéa*.

La chefferie *Nomë* (Sélima) partage le pouvoir politique avec Kaké.

Lors de la révolte de 1878, Kaké reste fidèle à l'Administration française et participe avec ses hommes à la répression des rebelles, se rangeant du côté des militaires. Pour cela, il est récompensé : il reçoit une médaille d'or et obtient le grade de chef à 5 galons.

Nondo

Chef de guerre des *Bwaghea*.

À la tête de la chefferie *Fawiro* (*Kereduru*), installée à Négropo.

Acteur de la répression de 1878, avec ses hommes, en soutien à l'armée française, il profite de la situation pour placer de nouveaux territoires sous son autorité. Il étend ainsi son influence sur de nombreuses tribus.

Il est blessé lors d'une opération militaire en 1878.

Il décède, âgé et très malade, le 14 novembre 1889. Un mausolée érigé à sa mémoire se trouve dans la vallée de Négropo, placé en bord de route.

Gélima ou Sélima

Son autorité s'exerce sur une grande partie de la région de Canala, notamment au Sud.

Il se range du côté des troupes armées françaises lors de l'insurrection de 1878.

Il meurt le 27 juin 1895, chez lui.

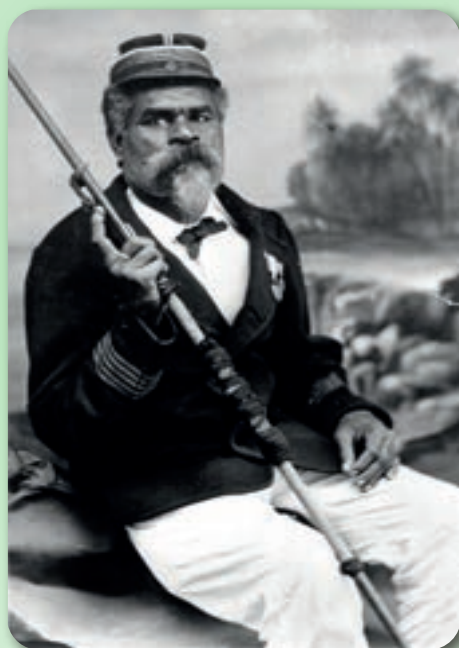
L'hommage qui lui est rendu est unanime tant à Canala qu'à Nouméa.

Son fils, Pita, fut le chef de la délégation kanak du village kanak de l'Exposition Universelle de Paris de 1889.

Lors de la révolte de 1878, le **lieutenant de vaisseau Servan** parvint à rallier ces trois chefs à la cause de la France.

La participation des Canala a été essentielle pour la résolution militaire du conflit, avec le soutien des auxiliaires kanak.

Ces 3 chefs kanak ont été de sérieux interlocuteurs du gouvernement colonial français mais aussi des autres autorités rencontrées à cette époque : religieuse, politique et militaire.



*Portrait de Kaké, Chef de Canala - 1875.
Archives de la Nouvelle-Calédonie,
Fonds Guiart 2 Num 6-111.*

Chapitre 5 - Ataï, l'insoumis, l'indomptable, l'insaisissable...

Il est très difficile d'avancer des dates précises concernant la vie de cet homme, si ce n'est le jour de sa mort, le **1er septembre 1878**. En effet, aucun document d'état civil n'existe ni même la moindre photographie. Des autocollants le représentant sont mis un peu partout, par exemple sur des voitures, et on le dessine sur les murs des guérites comme à Touho.

On suppose qu'il devait avoir 45 ans lorsqu'il a été tué. Il serait né aux alentours de 1833. Son vrai visage n'est connu que grâce au moulage fait à partir de sa tête. Les portraits d'Ataï que tout le monde connaît ne sont donc que pure imagination.

Crédit photo Carole Boureau - Touho, 2023



Portrait d'un guerrier

Il est décrit comme un homme intelligent, doué d'une grande énergie, courageux, batailleur, avec un esprit lucide doté d'une personnalité exceptionnelle. Il était très influent sur les tribus de toute la vallée d'Ourail.

On le dit grand, barbu, le front dégagé, les oreilles pendantes et percées à la mode kanak d'alors. Peau très sombre, aux cheveux si crépus qu'ils ressemblaient à de la laine. Son crâne était curieusement allongé, des yeux expressifs qui révèlent une nature fière, intelligente mais aussi cruelle.

Il ne dédaigne pas à l'occasion de porter l'habit des Européens, notamment quand il se rend au pénitencier de Fonwhary ou encore à Boulouparis. La tenue accordée aux grands chefs est une tunique d'officier avec ses galons dorés et un képi de grand chef.

Il maîtrise mal la langue française mais il parvient tout de même à se faire comprendre en usant d'une sorte de pidgin.



Le chef de guerre Ataï, L'illustration", 1879

Ses origines

Ataï était le chef de guerre d'un clan suzerain (un clan maître) : *mè Dawèri*. En 1878, son village se situait dans la vallée de Fonwhary, au lieu-dit *Werêha*, nom déformé par les Européens en "Wilinha" ou encore "Ouanaka". On trouve souvent pour information que le chef Ataï est originaire de "Komalé" mais ce terme est la déformation de *Kömwâri* ("Komoeli" à l'état civil) qui est le nom d'un lignage (ou famille) du clan *mè Dawèri*, clan d'Ataï, établi tout près du village d'Ataï. D'où la confusion faite par les militaires, confusion reprise par les historiens...



*Nething, Banian d'Ataï, cliché CH. B, fin XIX^e
Archives de la Nouvelle-Calédonie,
Album Ch. B, Nething 2 Num 12-23*



Crédit photo Carole Boureau - Touho, 2023

Son aura

Tandis que fonctionnaires et gendarmes qui le connaissent bien, le trouvent fourbe et insolent en se moquant éperdument des punitions qui lui sont parfois infligées, Ataï jouit d'un grand prestige auprès des siens. Il est investi par ses pairs du titre de chef de guerre des tribus d'Ourail.

Sa présence, sa direction signifiaient qu'il ne s'agissait pas d'assassinats commis pour des motifs particuliers comme la vengeance. Il ne s'agissait pas de pillages ordinaires mais d'une lutte contre "l'envahisseur", jusqu'à tuer leurs enfants et leurs domestiques sans distinction de couleur.

Plus d'un siècle après la Grande insurrection, Ataï n'est pas mort, il n'est pas oublié. L'évocation de son nom apparaît comme un cri de ralliement chez une partie de la jeune génération mélanésienne. Les tensions et les

confrontations d'aujourd'hui sont en partie nées de ce drame qui s'est noué il y a plus d'un siècle sur cette terre, et que ni le temps ni l'oubli n'ont pu effacer.

Le chef Ataï figure parmi les personnages historiques kanak les plus populaires aujourd'hui. Il reste dans les mémoires comme incarnant le symbole de l'opposition du peuple kanak aux spoliations foncières et aux méfais de la colonisation. Le 25 septembre 1974 le bas-relief représentant la reddition d'Ataï est enlevé de la statue du gouverneur Olry située actuellement dans les jardins du Musée de la ville de Nouméa.

Son combat

Ce chef doué d'un esprit observateur était accablé par le manque de respect de l'Administration coloniale à l'égard des coutumes traditionnelles kanak. Il décida de s'opposer à l'accaparement des terres claniques par la colonisation. Il avait été particulièrement irrité par les délimitations de 1877 qui avaient été durement subies par les Kanak d'Ourail. Cette année-là, les dernières concessions de La Fonwhary étaient situées à côté de la propre case d'Ataï, à *Wêréha*, au lieu-dit "la barrière d'Ataï". On le connaît donc pour s'être révolté contre le pouvoir colonial en 1878.

Son mode opératoire

Ataï pratiquait la tactique de harcèlement : ses guerriers multipliaient les raids et faisaient peser une menace permanente sur les Européens établis dans sa région. Ses hommes forment des commandos insaisissables qui frappent là où on ne les attend pas, puis ils prennent "la brousse", se fondant dans la nature sauvage.

Ses préparatifs de guerre

- On amasse les pierres de fronde.
- On taille des casse-têtes et des sagaies.
- On affûte des pierres de haches.
- On dérobe les armes des Blancs.
- On fond le métal de récupération pour des balles.
- Dans les montagnes, au plus secret de la Chaîne, les femmes font des réserves de guerre et des plantations.
- Des caches sont également aménagées dans des grottes, aux entrées secrètes.

Le savais-tu ?



L'Administration cherche à grouper les colons. Elle est secouée par des préoccupations contradictoires difficilement conciliables : protéger les cultures kanak et fournir des terres au service du Domaine pour ranimer le programme de colonisation.

De juin à décembre 1877, une Commission de délimitation parcourt avec ses géomètres le bassin de Moindou, les vallées de La Fonwhary, de La Foa, de Pocquereux et de Oua Tom. L'ensemble des travaux débouche sur l'**arrêté de Délimitation du 19 décembre 1877** aux termes duquel des **réserves bornées sont affectées aux tribus**. Celle d'Ataï se voit attribuer 922,07 hectares d'un seul tenant dans la vallée de La Fonwhary sur la limite nord du pénitencier. L'espace foncier des Kanak de l'arrondissement d'Ourail est considérablement rétréci.

L'état civil pour les Kanak a été instauré en juin 1934.

Le village d'Ataï se nomme **Werêha**, de **Weré** qui signifie "**faire du feu**" en langage *Tiri*, langage d'Ataï, et de **ha** qui désigne le "**bois de fer**". **Werêha** peut ainsi se traduire par "**ceux qui se chauffent au feu de bois de fer**".

Une histoire de sacs... Ataï muni de deux sacs se présente au gouverneur Léopold de Pritzbuher, à Téremba et lui dit : « Voilà ce que nous avons » montrant un sac de terre, et « Voilà ce que tu nous laisses », désignant un sac de pierres.

Une histoire de barrières et de bétail... Quand le gouverneur lui conseille de construire des barrières pour protéger ses cultures du bétail des colons, Ataï répond : « Quand mes taros iront manger ton bétail, je construirai des barrières ».

Une histoire d'amour... On raconte sans aucune certitude ni document l'attestant qu'Ataï serait tombé amoureux de la veuve d'un ancien commandant du pénitencier de l'île Nou, Madame Marguerite Fournier, établie comme colon à La Foa.

Une histoire de BD... *Le retour d'Ataï*. De la Nouvelle-Calédonie à Paris, une enquête policière sur fond de vérité historique de l'écrivain Didier Daeninckx qui a pour cadre les exactions de la politique colonialiste et la lutte pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Quand le passé s'imbrique dans le présent...

Le retour d'Ataï, Didier Daeninckx, Emmanuel Reuzé (dessinateur), Emmanuel Proust -EP Multimédia, collection Atmosphères, 2012





Sa tête fut mise à prix par l'un des officiers chargé de la répression, **le lieutenant Servan**.

Il est tué au lieu-dit Ombôa , le 1^{er} septembre 1878 par un auxiliaire indigène de Canala nommé Segou, lors d'une opération d'encercllement.

Décapité, sa tête ainsi que celles de l'un de ses fils, de son sorcier (*Dao*) et de quatre guerriers furent ramenées au **commandant Rivière**. Ataï meurt mais l'insurrection va se poursuivre longtemps encore. Les derniers combats se dérouleront dans la région de Déva et du Cap Goulvain (Bourail) en janvier 1879.

Les colonnes formant le contingent expéditionnaire d'Ourail placées sous le commandement du capitaine de frégate Rivière, commandant des forces militaires de l'arrondissement d'Ourail, remportèrent un succès de grande importance le 1^{er} septembre 1878.

À ces forces, il faut ajouter les **Kanak auxiliaires** placés sous les ordres de M. Servan.



Guerriers canala cliché d'Allan Hughan, 1878, Archives de Nouvelle-Calédonie, collection Serge Kakou



Les faits

Le commandant Rivière décida d'organiser une vaste battue dans la région d'*Ombôa*. Le samedi 31 août, dans l'après-midi, il se rend au poste de La Foa avec ses hommes où l'attendaient Servan et ses guerriers kanak ainsi qu'un détachement d'infanterie de marine. Le dimanche 1^{er} septembre, à 6h00 du matin, 3 colonnes mobiles se mettent en route.

La première colonne, celle de MM. Le Golleur et Gallet compte une trentaine de soldats et 30 Kanak auxiliaires de Canala.

La deuxième colonne est commandée par le lieutenant Servan et se compose de 45 soldats et de 150 auxiliaires de Canala que conduit Nondo lui-même.

La troisième colonne est menée par le sous-lieutenant Becker et totalise 25 soldats et 20 auxiliaires de Canala.

Le commandant Rivière resta quant à lui au quartier général basé à La Foa. Ce matin-là, le brouillard de la rivière cacha les mouvements des troupes. Dès 8h00 du matin, il y eut des échanges de tirs et des hommes luttèrent au corps à corps.

La colonne de MM. Le Golleur et Gallet se dirigea vers *Ombôa* et surprit le camp d'Ataï. Son objectif : **ATAÏ**. Ce chef considéré comme l'âme de la révolte fut entouré par ses ennemis, ne sachant où fuir. Il tomba au milieu des Kanak auxiliaires suivi de son fils âgé de 25 ans et de son sorcier, *Dao*. Ataï reçut un coup de sagaie lancée par Segou qui lui traversa le bras droit, puis deux coups de hache. On raconte qu'Ataï poussa son cri de mort, qu'il était nu tenant à la main un sabre de gendarmerie, sa fronde enroulée autour de la tête.



Gravure représentant Les Kanak auxiliaires de Canala présentant au commandant Rivière les têtes d'Atai et de son Dao, après l'expédition du 1er septembre 1878.

Henri Rivière, « Souvenir de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque 1878 », Calmann Lévy éditeur, Paris, 1881 (p. 225).

Il y a quelque chose de très étonnant dans la mort d'Atai. Traditionnellement, si le cadavre du chef est emporté par l'ennemi, la tribu est à jamais déshonorée. Mais à *Ombôa*, est-ce l'effet de surprise des troupes qui provoqua la fuite chez les Kanak, de tous côtés, laissant-là leur chef ? Ils ne se réunirent pas autour de lui (par manque de temps) et l'ont abandonné, songeant sans doute à sauver leurs vies.



Chapitre 7 - L'histoire du crâne d'Ataï... un vrai roman-feuilleton

Sa tête qui avait été mise à prix à 200 francs de l'époque est achetée ainsi que celle de son *Dao*, son sorcier-guérisseur, par le docteur Navarre, un médecin de marine.

Conservée dans un bocal de formol et montrée à Nouméa, elle est expédiée en métropole en 1878 au *thesaurus cranorium* du musée d'ethnographie du Trocadéro.

Les deux bustes sont exposés en 1889 au premier étage, travée nord de l'exposition du ministère de l'Instruction publique - Classe VII I - Palais des Arts Libéraux - Champ de Mars.

En juillet 2013, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie, s'engage au nom de l'État, à rendre au territoire néo-calédonien le crâne du chef Ataï.

Crédit photo Jerry Delathière



Le 9 octobre 1879, le docteur Navarre remet la tête au docteur Paul Broca, le fondateur de la Société d'Anthropologie de Paris (SAP). Celui-ci en commandera un moulage de plâtre exécuté par le préparateur Félix Flandinette avant de la décharner et de découper la boîte crânienne pour en extraire le cerveau. Il fera graver, à même l'os, sur la partie supérieure du crâne, l'expression suivante : « *Ataï, chef des Néo-Calédoniens révoltés, tué en 1878* » et le prénom Ataï sur la mâchoire.

Les crânes d'Ataï et de son *Dao* sont étudiés en 1882 par Théophile Chudzinski qui publie le compte rendu de son étude dans la Revue d'Anthropologie de Paris. Il est probable que la tête ait été alors entreposée au musée Broca (musée de la Société d'Anthropologie de Paris) qui se trouvait à l'époque dans les combles du musée Dupuytren (ancien couvent des Cordeliers), le musée parisien des "monstruosités".

Dao est le nom donné au sorcier d'Ataï. Les Kanak, notamment ceux du clan, parlent aussi de *meshé*.



Domaine public

En 1951, les collections de la SAP sont directement transférées au Musée de l'Homme, institution du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), par le biais d'un contrat de dépôt. Les crânes d'Ataï et de son *Dao* les y rejoignent.

Lors de la négociation des accords de Matignon en 1988, le gouvernement français promet la restitution du crâne à la Nouvelle-Calédonie, sous la présidence de François Mitterrand.

Durant les années 2000, alors que le clan continue de revendiquer sa restitution promise lors des accords de Matignon, **une rumeur la déclare perdue.**

Le 7 novembre 2003, le Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie rappelle la demande de rapatriement du crâne.

Les crânes sont conservés dans les réserves des collections d'Anthropologie du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Le 29 janvier 2014, la cérémonie de retour des restes d'Ataï et de son sorcier a lieu dans le grand amphithéâtre du Muséum National d'Histoire Naturelle.

George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, a remis les reliques aux représentants du clan Dawèri, clan d'Ataï représenté par Bergé Kawa, grand chef de la tribu de Petit-Couli (Sarraméa).

Cela faisait 136 ans qu'elles étaient conservées à Paris.

Une cérémonie de recueillement eut lieu.

Le 2 septembre 2014 arrivent les reliques d'Ataï et de son *Dao* en Nouvelle-Calédonie. Celles-ci sont alors déposées dans la maison commune de la tribu de Petit-Couli à Sarraméa où elles resteront jusqu'en 2021.



Crédit photo Jerry Delathière



Coutume de retour d'Ataï à Petit-Couli. Crédit photo Jerry Delathière

Le 1er septembre 2021, jour anniversaire de leur mort, les reliques du chef Ataï et de son *Dao* sont définitivement inhumées sur le site funéraire *Wêrêha*, à La Foa, en présence des plus hautes autorités administratives, politiques et coutumières de la Nouvelle-Calédonie (Haut-Commissariat, Province Sud, Sénat coutumier, etc.) et de plusieurs centaines de personnes.

Les différentes sculptures qui entourent le tombeau d'Ataï et de son *Dao*, sur le site de *Wêrêha* représentent chacune des aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie, et ont été réalisées par des sculpteurs venus de toutes ces régions. Ceci, dans la volonté du clan Dawèri de faire du projet Ataï un "projet-pays" et pour que le site soit accessible à tous les Calédoniens.

Le savais-tu ?

Les crânes n'ont jamais été exposés au public, ni perdus au sein de l'institution scientifique.

L'authentification des deux crânes a été faite sur des critères médico-légaux et anthropologiques.

Chapitre 8 - Les causes de la révolte



« À toute colonie, il faut des colons, et à ces colons, il faut des terres ».

Cette phrase de Delignon résume à elle seule ce qui s'est passé en Nouvelle-Calédonie en 1878. Partout des terres sont données à la colonisation pénale ou libre sans se soucier du droit des Kanak. On parle alors de spoliation foncière.

Les Kanak dont on prenait le territoire (d'ailleurs sans jamais l'avoir conquis) ont été refoulés dans les parties les moins fertiles de la colonie vers les massifs montagneux. Les meilleures terres sont restées aux colons. Pour eux, elles sont avant tout un outil économique. En effet, ils élèvent du bétail, cultivent la canne à sucre, le café, le coton, le maïs. Ils n'ont pas perçu le concept kanak de la terre pour lequel celle-ci possède, avant tout, une valeur sentimentale très forte. Elle est pour les Kanak "source d'identité"; sans elle, ils ne peuvent exister.

Un choc des cultures

De 1853 à 1868, des affrontements opposent Kanak et gouvernement colonial, à chaque fois réprimés dans la violence. Puis, ce fut le calme plat pendant 10 ans...

Et en 1878 éclate tel "un coup de tonnerre dans un ciel serein" une révolte d'une exceptionnelle ampleur. Pourquoi vous demandez-vous ? Tout simplement par le nombre des tribus impliquées mais aussi par sa durée et son étendue sur le territoire néo-calédonien, sa violence et le nombre de victimes. Elle dure 10 mois, de juin 1878 à avril 1879.

Quelques chiffres :

- Insurgés : environ 3 000 Kanak.
- Forces militaires: 1 700 hommes de troupes et 900 marins, soit 2 600 hommes.
- Au 31 octobre 1878 : 3 663 hommes avec des renforts venus d'Indochine.
- 6 000 hommes au total, en décembre 1878, avec les renforts arrivés de métropole.

Comment en est-on arrivé là ?

Tout comme aujourd'hui, les gens de l'époque se sont posé la question : « Pourquoi ? »

Généralement, on pensait à cette époque que le peuple kanak était relativement inoffensif et plutôt hospitalier. Une telle violence a provoqué la stupeur générale des autorités et de la population européenne, mais aussi beaucoup d'étonnement face à cette soudaine alliance de plusieurs chefferies insurgées. On pensait jusqu'ici que cette unité serait difficile à réaliser car ces tribus indigènes révoltées ne parlaient pas la même langue et s'étaient souvent opposées par le passé.

Mais malgré ces anciennes querelles, certaines chefferies ont su, grâce à la coutume, s'entendre et s'unir pour préparer secrètement et longtemps à l'avance cette insurrection dont le but était clairement exprimé : chasser le Blanc, tous les Blancs.

Des messages de guerre ont circulé : des monnaies kanak venant de chefs des tribus de Bourail sont envoyées aux chefferies de Canala et de Houaïlou, de La Foa, de Boulouparis et de Thio. Ataï se rendit deux fois à Bourail.

Il s'agit d'une révolte préméditée car les insurgés ont, au préalable, observé, espionné les lieux, les faits et gestes des Européens. Ceux-ci, tant en brousse qu'à Nouméa, se berçaient d'une illusion de sécurité générale.



Le clan d'Ataï (*mè Dawèri*) a vu ses terres fortement amputées par les délimitations de réserves faites en 1876 et 1877 par le gouvernement colonial, et officialisées par l'arrêté du 19 décembre 1877.

Depuis, son village n'est plus situé qu'à quelques centaines de mètres des dernières concessions pénales implantées le long de la rive droite de la rivière Fonwhary.

Sa tribu occupe 922,07 ha d'un seul tenant dans la vallée de La Fonwhary sur la limite nord du pénitencier. Les dernières concessions de La Fonwhary jouxtaient sa propre case, à *Wéréha* ("Oua-Naka" pour les Européens), au lieu-dit "Barrière d'Ataï".

Cette révolte a d'abord éclaté dans le Sud-Ouest de la Grande Terre, entre La Foa et Boulouparis. C'est là que les colonisations pénale et libre prenaient de plus en plus d'ampleur.

Ataï fut l'incontestable chef de file d'un profond mécontentement des Kanak dû à plusieurs causes...

Les causes...

Un malaise foncier...

La spoliation des terres ancestrales indigènes est l'une des premières justifications de la révolte. Insuffisance des terres à ignames laissées par les délimitations. On pourrait dire que cette insurrection est avant tout "un soulèvement paysan".

À peine restait-il aux Kanak les terres suffisantes à leur existence. N'oublions pas que les Indigènes tiraient du sol l'essentiel de leurs ressources. De plus, du fait du caractère précaire et révoquant des réserves, ils vivaient dans l'insécurité de leur patrimoine foncier et dans l'anxiété de leur propre avenir. L'expulsion des tertres claniques originels a également été la cause d'un fort ressentiment contre la présence européenne.

Des causes climatiques et agricoles...

Une terrible sécheresse s'est abattue sur le pays entre 1877 et 1878.

Le gouverneur Pritzbuer a alors accordé aux éleveurs en difficulté un droit de pacage sur l'étendue de certaines réserves pénitentiaires. Ce sera notamment le cas dans l'arrondissement d'Ourail, région d'Ataï et de son clan. **Des milliers de têtes de bétail s'échappent alors des stations des colons, divaguent et saccagent les cultures vivrières des tribus** (ignames, taros). Les ravages provoqués par les animaux marquent les esprits et surtout aggravent **la disette**.

Nombreuses ont été les plaintes des Kanak, restées sans réponses. En effet, le bétail s'égarait dans leurs cultures, les détruisant tandis que les éleveurs refusaient de construire des clôtures qui n'étaient pas obligatoires à cette époque-là. Ceux-ci ont toujours cherché à minimiser l'importance de ces dégâts, qui étaient pourtant tels qu'ils ont exaspéré les Kanak aux faibles ressources, et dont les cultures vivrières représentaient la seule source de subsistance.

Dans la région d'Ataï, comme ailleurs, le bétail détruisait les cultures sur les terres claniques limitrophes du pénitencier (La Fonwhary) et parfois même jusqu'à proximité immédiate de la tribu. De plus, la présence des colons a entraîné **la déforestation ainsi que la pollution des sources et des réserves d'eau**.





Un malaise dû aux méthodes et règlements administratifs...

Tous les hommes kanak étaient astreints à une corvée (travail obligatoire) de 5 journées par an.

On appela cela "**les prestations obligatoires**" mais aussi "**les corvées**".

Malgré la présence du bagne, la Nouvelle-Calédonie était une colonie comptant peu de main-d'œuvre disponible pour l'Administration ou les colons. On voulut donc embaucher les Kanak, mais ceux-ci furent réticents à travailler pour plusieurs raisons.

La principale raison consistait dans le fait que ces journées de travail étaient mal payées et presque toujours avec beaucoup de retard. En outre, l'Administration avait l'habitude de réquisitionner des hommes sans respect de la vie tribale et coutumière (périodes de plantations des ignames, deuils, cérémonies coutumières...).

Au cours des deux années précédant l'insurrection, des chefs kanak sont ainsi emprisonnés car ils refusent de fournir de la main d'oeuvre à l'Administration.

Un malaise dû au non-respect du sacré par les Européens

En 1878, la région d'Ataï n'est pas encore évangélisée. Les rites ancestraux se pratiquent toujours... Comme celui de disposer les corps des dignitaires défunts dans les arbres munis de leurs armes (casse-têtes) ou dans les anfractuosités des roches.

Les agents de la Pénitencière pillaient les sculptures qui ornaient les cases et prélevaient les crânes et les parures funéraires dans les cimetières kanak. On a retrouvé, par la suite, certains de ces objets dans les musées européens.



Un malaise "familial"...

Dans une colonie en déficit chronique de femmes, le problème des Européens prenant des concubines kanak, parfois sans l'accord des clans, a été également avancé comme l'une des causes de mécontentement des insurgés. Ce qui n'est pas toujours vérifié : certaines unions étaient totalement consenties par les familles de ces concubines kanak.

L'insurrection a eu ses motivations matérielles et idéologiques.

Les populations "blanches" et "noires" se sont retrouvées prises dans une spirale de violence. Des deux bords, on garde longtemps l'empreinte de tant de souffrances...



Le gouverneur Léopold de Pritzbuher ordonna les délimitations de 1877 dans l'arrondissement d'Ourail qui furent l'une des causes majeures du soulèvement kanak de 1878. Collection Jerry Delathière.

Le savais-tu ?



Cheptel bovin :

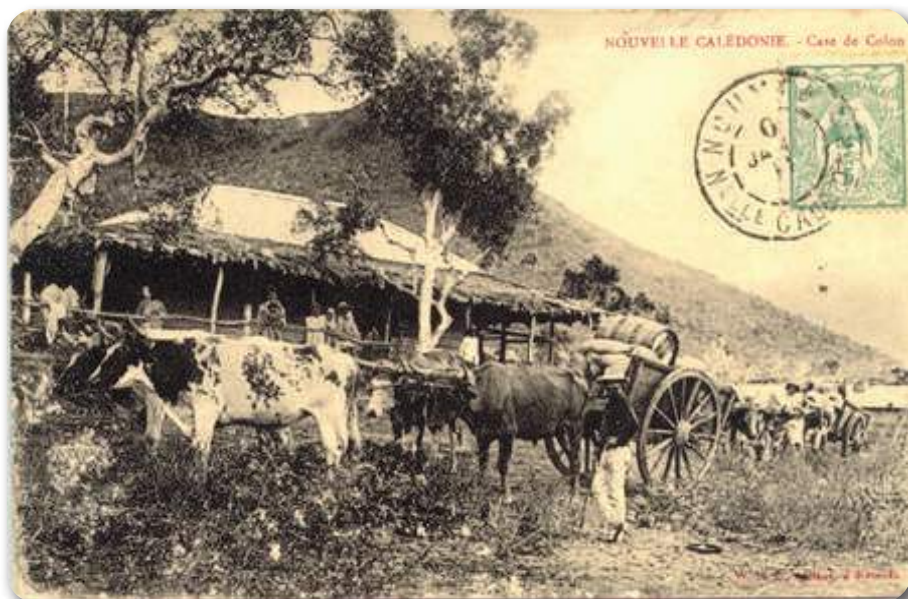
- 1857 : 500 têtes,
- 1866 : 5 400 têtes,
- 1870 : 30 000 têtes,
- 1877 : 80 000 têtes.

Le cheptel bovin a considérablement augmenté car l'élevage est alors une activité extrêmement rentable, et la première véritable spéculation calédonienne. Ce fort enthousiasme, cet engouement pour l'élevage aura deux terribles conséquences : la surcharge pastorale et l'accaparement du fancier.

Le général de Trentinian, dans son rapport explicatif de la révolte de 1878, a écrit :
« Si le Kanak déteste le Blanc, il déteste encore plus le bétail ».

Les prestations obligatoires (corvées), consistant en travaux divers effectués pour le compte de l'Administration (constructions de bâtiments, de lignes télégraphiques, de routes, etc.) étaient très mal acceptées par les Kanak.

Certains Kanak vivent "hors tribus", c'est-à-dire dans les centres urbains, notamment à Nouméa, où ils trouvent à s'embaucher comme manoeuvres, plantons, etc. Dans les premières années de la colonisation, certains sont employés comme interprètes.



Concession de colon libre. Carte postale début XX^e Collection Jerry Delathière.



PORTRAIT... Militaires français

Le colonel François Eugène Oscar Gally-Passebosc

Il est né en Lorraine en 1836 et meurt le 3 juillet 1878 en Nouvelle-Calédonie ; c'est pourquoi il a toute sa place dans l'Histoire de ce pays.

Il a été gouverneur en Cochinchine en 1861, il séjournera au Sénégal de 1872 à 1874 puis en Nouvelle-Calédonie.

C'est le **commandant militaire de la colonie**.

En 1878, lors de la révolte, il prend la tête d'une contre-offensive mais ne mesure pas l'importance des forces adverses. Il ne réagit pas de façon appropriée face à une guérilla où toutes les actions se font par surprise et causent la mort de dizaines d'Européens.

Il est décrit comme un homme droit, sensible et intransigeant.

Il est tué dans une embuscade le 3 juillet 1878 alors que la répression n'a pas véritablement commencé, par un insurgé de la tribu de Naïna, plus sûrement par Naïna lui-même.

Il repose à Nouméa. Une stèle est érigée au cimetière du 4^e km où il a été inhumé et une caserne porte son nom à Nouméa. Un monument a été élevé (inauguré le 13 octobre 1889) en son honneur à La Foa.

Lieutenant de vaisseau Servan

Il est basé à Canala où il est le **chef de l'arrondissement**.

Dès le 26 juin 1878, au lendemain des massacres commis par les insurgés dans la région d'Ourail, Servan marcha sur La Foa, après avoir traversé la Chaîne, avec les chefs de Canala et des centaines de guerriers kanak placés sous leurs ordres.

Très bon tacticien militaire, clairvoyant.

Commandant Henri Rivière

Né à Paris le 12 juillet 1827, il mourut à Hanoï le 19 mai 1883.

Officier de marine et homme de lettres.

Héros de la conquête du Tonkin lors de la guerre franco-chinoise.

Il remplace le colonel Gally-Passebosc et comprend très vite qu'il faut employer des méthodes analogues à celles des Kanak.

Les colonnes militaires tendent à s'enliser dans cette guérilla peu productive, brûlant villages et récoltes mélanésiennes. Mais malgré cela, il n'arrive pas à cerner les insurgés.



Le colonel François Eugène Oscar Gally-Passebosc. (1836 - 1878)
Commandant militaire de la Nouvelle-Calédonie tué par les insurgés le 3 juillet 1878 au sud du village de La Foa. Domaine public.



Le lieutenant Servan, photographie
« Souvenir de la Nouvelle-Calédonie -
L'insurrection canaque »
commandant Rivière, Page 280 - 1881.



Le lieutenant de vaisseau Servan passant en revue les auxiliaires.
Côte Est, Canala. Photographie Allan Hughan (1878).
Archives de la Nouvelle-Calédonie, collection Serge Kakou, 148F111-31.



Le commandant Henri Rivière. (1827 - 1883)
Il prit la suite des opérations de répression après la mort du colonel Gally-Passebosc.
Domaine public.

Chapitre 9 - la révolte. Le soulèvement. Les faits.

Les faits insurrectionnels

Rappelons en quelques mots le contexte : ce soulèvement est la réponse de certaines tribus kanak aux spoliations foncières, à la négation de leurs droits ancestraux, au mépris des Européens. La colonisation de peuplement a bouleversé le vieux pays mélanésien. L'espace destiné aux villages indigènes s'est trouvé rétréci et transformé.

À cette violence coloniale, certaines chefferies kanak se sont alliées pour essayer de stopper l'avancée de la colonisation et la perte inexorable de leur patrimoine, de leur identité.

La révolte a lieu à La Foa mais s'étend vers le Sud jusqu'à Boulouparis et Bourail, et Poya dans le Nord. Les insurgés attaquent par surprise. La disproportion des forces et surtout l'infériorité technique de leur armement à base de sagaies, casse-têtes et pierres de fronde ne pouvaient permettre aux insurgés de se montrer à découvert, et ainsi se retrouver à portée des fusils.

La technique des insurgés consistait en une sorte de guérilla faite de coups de main et d'embuscades où la ruse et la surprise jouaient un grand rôle. C'est-à-dire tomber à l'improviste sur l'adversaire. On s'en prenait aux civils, aux simples gens : hommes, femmes, enfants, surpris dans leur vie quotidienne et subissant une mort violente, atroce. Les Européens n'avaient pas l'habitude de ce type de guerre.

Les tribus de Moindou, Moméa, Farino, Pocquereux, celles de la vallée de Thio, puis celles de Farino, de Moindou, de Bourail et de Poya entrent, tour à tour, dans le conflit.

18 juin 1878

*Massacre de la famille Chêne sur la station Dézarnaulds, le 18 juin 1878.
Encyclopédie de la Nouvelle-Calédonie, tome 4, Histoire 1ère partie, p. 122.*

L'événement qui mit le feu aux poudres

Dans la soirée, à Ouaménie (Boulouparis), un groupe de guerriers kanak attaque violemment la propriété Dézarnaulds, plus exactement la famille du gérant, **Jean Chêne**, ancien forçat, marié à Medon, une femme indigène de Pocquereux (Haute vallée de La Foa).



La ferme est incendiée, la famille massacrée.

La réaction de l'Administration se veut forte et conforme à un scénario classique de l'époque : on arrête les chefs dont on présume que les fautifs sont parmi leurs sujets et on les enferme jusqu'à ce qu'ils dénoncent les coupables.

Douze chefs kanak de la région de Boulouparis sont ainsi immédiatement arrêtés et mis en prison jusqu'à ce qu'ils désignent les assassins de la famille Chêne. Ces douze chefs kanak sont : Poindy, Gaya, Kaïkaï, Kasitoumein, Méoméin, Chaénon, Decoin, Pène, Judanon, François, Pabea et Ganaï.

En outre, les gendarmes de Boulouparis ayant appris que les assassins étaient originaires de la Haute-Pocquereux, demandent à leurs collègues de La Foa d'arrêter le chef de la tribu de Dogny, dénommé Téou.

Ce sont des Kanak de La Foa qui se soulèvent les premiers, le 25 juin 1878, au petit matin, en attaquant la gendarmerie et en y tuant les quatre gendarmes du poste. Au cours de la même matinée, plusieurs propriétés de colons libres et des concessions pénales sont également attaquées par les insurgés. Dans cette région de La Foa, l'exaspération des Kanak, depuis les opérations de délimitations de 1877, puis les dégâts du bétail dans les cultures et la sécheresse, avait explosé avec ces arrestations arbitraires des chefs. Il y a, au total, **37 morts**. L'annonce de ces massacres jette Nouméa dans la panique. Le sang a coulé, et ne s'arrête pas de couler...

37 ans

26 juin 1878

Au sud de La Foa, à Boulouparis cette fois, des gendarmes sont assassinés ainsi que des bagnards, des colons, avec leurs femmes et leurs enfants. On estime qu'il y eut ce jour-là **79 victimes**. Il ne resta que ruines et cendres.

Ces attaques de stations de colons étaient immédiatement suivies d'un pillage systématique. Les insurgés se sont alors retrouvés en possession d'un important arsenal (fusils, révolvers, munitions). La vallée de Thio est progressivement occupée par les insurgés.

Le centre minier est évacué.

Les Européens perdent du terrain. Face au nombre de rebelles et à la violence des événements, beaucoup sont obligés de laisser leurs propriétés aux mains des insurgés qui pillent et brûlent tout sur leur passage.

Teremba est attaqué...

On estime qu'environ 500 guerriers kanak ont attaqué Fort Téremba, dans l'après-midi du 25 juin 1878. Le poste se trouvant dégarni en défenseurs (la majorité des militaires étant partie au secours des habitants de La Foa), les insurgés étaient tout près de l'emporter lorsqu'un coup du hasard a sauvé in-extremis la poignée d'Européens qui se défendaient farouchement. L'avis du commandant Rivière, "la Vire", entra dans la passe de Téremba au même moment, pour une visite prévue de longue date.

Selon la tradition maritime, le bateau tira un coup de canon pour signaler son arrivée. Voyant le navire et entendant ce coup de canon, les insurgés crurent à l'arrivée de renforts. Ils décrochèrent immédiatement et se volatilèrent dans les brousses. Fort Téremba était sauvé de façon miraculeuse!

Certains colons sont évacués à Nouméa par plusieurs bateaux, tandis que d'autres refusent d'abandonner et se regroupent au poste de Téremba (La Foa), soutenus par le commandant Rivière.

Le commandant militaire de la colonie, le colonel François Gally-Passebosc intervient en personne car la situation devient véritablement inquiétante sur une partie de la colonie. Le gouverneur Olry, arrivé au mois d'avril 1878, lui demande de répondre militairement à cette cascade d'incidents meurtriers prenant pour cible la population de l'intérieur.

Le mercredi 26 juin 1878, la liaison télégraphique entre Nouméa et Boulouparis est interrompue.

Le jeudi 27 juin 1878, un bâtiment militaire, la Dépêche est de retour à Nouméa pour y débarquer les blessés de Boulouparis. Après les télégrammes alarmants reçus de Téremba et de Boulouparis depuis le 25, la vue de ces blessés et, surtout, leurs témoignages sur les atrocités commises par les insurgés, font souffler un **véritable vent de panique sur la population à Nouméa** ; la ville est quadrillée de jour comme de nuit par des miliciens armés. Ce même jour, femmes et enfants sont transférés sur les navires, au mouillage, dans la rade de Nouméa.



Insurgés kanak.
Archives de la Nouvelle-Calédonie, 199 Fi-04.



Aviso « la Vire », collection Jerry Delathière

3 juillet 1878

Ce matin-là, le **colonel François Gally-Passebosc** quitte le pénitencier agricole de La Fonwhary à la tête d'une **colonne militaire**, pour prendre la direction de Boulouparis, en suivant la ligne de télégraphe, en vue de la réparer aux endroits où les insurgés l'avaient détériorée.

Chevauchant son superbe *Gladiateur*, le colonel, arrivé vers 10 heures, à hauteur du lieu-dit «Montagnes Rouges» (situé à environ 2 km au sud de La Foa), tombe dans une embuscade. Il est touché par deux balles qui lui transpercent l'abdomen et la cuisse gauche. Ramené sur un brancard de fortune au pénitencier de La Fonwhary, **il y décède dans la nuit du 3 au 4 juillet 1878.**

Sa mort sème la consternation mêlée d'incrédulité parmi la population. Pour les révoltés kanak, c'est une grande victoire ! Le désir exacerbé de la revanche est bien là :

« **Ils ont tué un grand chef blanc** ».

Le **commandant Henri Rivière** devient le nouveau responsable des opérations militaires dans le périmètre insurgé : l'heure est venue de reconsidérer du tout au tout la stratégie du camp européen. Son plan : **implanter une position fortifiée** au cœur même du territoire qui s'est soulevé, précisément aux portes de La Foa, là où les hommes d'Ataï avaient jusqu'alors agi quasiment à leur guise.

Il choisit pour cela une butte dominant la rivière de La Foa, dénommée en langue Tiri «*Nibörömarî*» (ce qui veut dire «sauvés des eaux» : les indigènes se réfugiaient là, avant la colonisation, en cas de crues importantes de la rivière).

Aussitôt lancés, les travaux de construction d'une sorte de blockhaus sont menés par des condamnés et des militaires qui érigent une robuste palissade avec des troncs d'arbres coupés sur les berges de la rivière. **Le "blockhaus", véritable place forte des militaires, est ainsi achevé le 24 août 1878.**

Au lendemain de l'insurrection, ce blockhaus construit en matériaux précaires, **est remplacé par un robuste fort militaire**, construit en même temps que les 16 autres que le gouvernement fait ériger dans toute la colonie. Un temps occupé par la troupe, il est ensuite cédé à la **gendarmerie qui y loge jusqu'en 1957**, année où il est rasé pour laisser la place à l'actuel dispensaire de La Foa.

Des commandos de militaires, de guerriers auxiliaires kanak (de Canala, de Houaïlou), de colons reconvertis en francs-tireurs **surprennent à leur tour et incendient les villages mélanésiens endormis**. Cases, plantations et champs sont ainsi détruits pour enlever aux rebelles toutes sources d'approvisionnement nécessaires à leur survie. On cherche ainsi à les affamer, et à effrayer la société kanak pour qu'elle ne se range pas du côté des révoltés.

Le gouvernement colonial se rallie les chefs de Canala : Géli-ma, le grand chef Kaké et le chef de guerre Nondo mais aussi, les chefferies de Houaïlou, Hienghène, Koné. Plusieurs tribus de la côte Est fournissent également des auxiliaires aux militaires français.

Les Kanak auxiliaires de Canala présentant au commandant Rivière les têtes d'Ataï et Dao après l'expédition du 1^{er} septembre 1878.

Gravure in "Souvenir de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque 1878", Henri Rivière, Calmann Lévy Éditeur, Paris, 1881, p. 225.



1er septembre 1878

Ataï, son fils, son Dao et quatre de ses guerriers sont tués à coups de sagaie et décapités par Segou et ses hommes.

Ces morts, bien qu'elles aient certainement affecté le moral des insurgés (notamment dans le pays Tiri), n'arrêtent pas pour autant le conflit. Les régions de Moindou, de Bourail, de Poya s'embrasent dans les jours suivants. On déplore encore de nombreuses victimes...

Le savais-tu ?



Au début de l'insurrection, on raconte que les révoltés **massacraient les boeufs** qu'ils avaient en horreur.



Un chef kanak ne peut être frappé que par un autre chef kanak ou avec son autorisation. **Nul Kanak n'a le droit de lever la main sur un grand chef.**

Nondo (chef de Canala), se rangeant aux côtés des colons, **donna sa procuration à Segou en lui remettant les armes qui devaient frapper Ataï.**

Massacre de la famille Chêne du 18 juin 1878 : mécontentement des tribus lorsque des femmes mélanésiennes partaient vivre maritalement avec des Européens sans le consentement de leur clan.

Fort Téremba soutient militairement le pénitencier de La Fonwhary. Des travaux de réaménagement (construction du mur d'enceinte, de la tour de guet) sont effectués pour le renforcer face à d'éventuelles attaques extérieures. Il sert alors de place-forte mais aussi de refuge pour la population, avec une garnison de 80 militaires.



Le poste de Téremba en 1876, Archives de la Nouvelle-Calédonie, collection Kakou

Il est désaffecté en 1885, mais sert de port pour les régions de La Foa et Moindou, dans leurs liaisons avec Nouméa et le reste de la colonie (jusqu'à ce que le réseau routier soit effectif).

Chassepot : le fusil Modèle 1866 dit "Chassepot" – du nom de son créateur Antoine Alphonse Chassepot – est un fusil de l'armée française mis en service en 1866.



En 1878, le commandement militaire versait **une prime de cinq francs sur la présentation d'une paire d'oreilles coupées** (sur les insurgés tués), **mais ensuite il exigea la présentation des têtes coupées** sur les corps des insurgés tués avant de verser cette prime. Ceci pour éviter de payer des primes pour des femmes et des enfants tués que la seule présentation d'oreilles empêchait d'identifier.



Chapitre 10 - L'incendie s'éteint... La fin de la révolte

Pour écraser cette révolte d'une ampleur inhabituelle, le **gouverneur Olry renforce les moyens militaires** insuffisants de la colonie par des unités de volontaires européens et **d'auxiliaires kanak, appelés supplétifs indigènes**. Les autorités françaises se sont toujours efforcées d'utiliser les guerriers indigènes en les dispersant au sein des colonnes militaires pour éviter une trop grande concentration de natifs (alliances trop fragiles). Outre l'aide aux combats, ils servent également d'éclaireurs, chargés de recueillir des renseignements ou de guides pour les troupes françaises.

Le commandement militaire a une "utilisation intelligente" de ces guerriers en ne leur appliquant pas les règles de fonctionnement et de combat militaires mais en leur laissant une autonomie d'action. Les Kanak gardent ainsi leurs "us et coutumes", ainsi que leur armement traditionnel, et restent commandés par leurs chefs qui, eux, recevaient les consignes des militaires. Certains reçoivent des fusils lors d'opérations importantes.

Le recrutement des guerriers indigènes aux côtés des militaires bloque l'avancée et l'extension de la révolte à toute l'île. Il apporte une aide décisive aux soldats dans leurs opérations, par la maîtrise de terrain et l'agilité que les auxiliaires kanak avaient. Les colonnes expéditionnaires ainsi formées partent à la poursuite des révoltés, pendant plusieurs jours, brûlant cases et plantations. Très vite, la famine apparaît. On mène alors **une guerre économique dont le but est d'affamer les insurgés** et de les forcer à se soumettre.

Des unités paramilitaires ont été créées par manque de moyens terrestres et sous la poussée de l'opinion publique de la colonie. Elles sont constituées d'éléments civils de la population européenne dont par exemple la cavalerie Boutan, corps de volontaires levés à Moindou, La Fonwhary et Canala.

Des actions militaires sont menées par l'armée qui utilise tous les moyens humains dont elle dispose sur l'île :

- les bagnards (déportés et transportés),
- les Arabes qui se joignent aux colonnes de répression,
- des civils (regroupés en milices),
- les colons.

De juin 1878 à avril 1879, les autorités militaires de Nouvelle-Calédonie recrutent dans l'ensemble de la population près de 2 200 hommes.

Grâce à ce recrutement extraordinaire, la population va ainsi fournir un nombre de volontaires supérieur à l'effectif de la garnison normale de l'île.



Ce conflit laissa, dans chaque camp, le souvenir de personnages qui en ont été des acteurs majeurs :

- **le colonel Gally-Passebosc**, commandant militaire, dont on a dressé un mausolée (à l'endroit où, dans une embuscade, il avait été mortellement blessé) et dont on a donné le nom à la caserne militaire de Nouméa. Une rue de La Foa porte également son nom.
- **le gouverneur Olry** surnommé "le pacificateur de 1878" dont on érigea une statue sur la place de Nouméa (dénommée « square Olry »).
- **le commandant Rivière**, officier écrivain, qui raconta cette tragédie dans un livre publié en 1881. Il décéda lui aussi, de façon tragique, le 19 mai 1883, près d'Hanoï, la tête tranchée (comme Ataï) lors d'un combat contre des rebelles tonkinois. Une rue de Nouméa porte son nom.
- puis **le chef de guerre Ataï**. Bien que n'étant que l'un des chefs insurgés, il fut promu, par les militaires français, en particulier le commandant Rivière, comme "le meneur de l'insurrection" devenant ainsi une icône de la résistance kanak au colonisateur. Son crâne ne revient au pays que 136 ans plus tard.

En juin 1879, l'état de siège est définitivement levé.



*Statue du gouverneur Olry érigée à Nouméa et inaugurée en 1894.,
carte postale éditée par les Établissements Ballande,*

Chapitre 11 - les conséquences de 1878 jusqu'à aujourd'hui

Les conséquences de la révolte et de sa répression sont durables. Dans certaines tribus accueillantes, les équilibres sociaux sont perturbés par l'arrivée des Kanak exilés qui ne sont pas toujours adoptés mais tout juste tolérés. De plus, ce conflit a terni l'image, déjà médiocre, de la Nouvelle-Calédonie en métropole et freine une éventuelle relance de la colonisation libre.

... Historiques

La principale conséquence de l'insurrection de 1878, pour le monde kanak dans son ensemble, a été **la mise en place de l'indigénat par le gouverneur Nouët, en vertu d'un arrêté du 12 octobre 1887 promulguant un décret du 18 juillet 1887**. L'indigénat est une véritable "mise sous cloche" du monde kanak qui ne **prend fin qu'avec l'avènement de la Constitution française d'octobre 1946, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale**.

On a tellement redouté le retour d'une insurrection dans le pays que 17 forts ont été construits dès 1879 sur l'ensemble de la colonie pour être ensuite réutilisés par l'Administration ou abandonnés, pillés par les évadés du bagne ou les colons. Le maintien, pour chacun d'eux, d'une garnison de 30 hommes avec un officier et un sous-officier coûte trop cher à l'instable III^e République...

Pourtant, **une autre rébellion, de moindre importance mais sérieuse, éclate en avril 1917** dans le quadrilatère Koné - Voh - Ponérihouen - Tiwaka. Elle a pour principale cause **le recrutement forcé de volontaires kanak pour la guerre de 1914-1918 en Europe**.

La mémoire de ces deux événements (1878 et 1917) joue un rôle très important dans le mouvement indépendantiste kanak des années 1960.

Licencié en théologie et en Sciences sociales (Institut catholique de Paris, 1965), **Apollinaire Anova Ataba** (1929-1966), prêtre kanak originaire de Moméa, entre La Foa et Bourail, écrit de courts poèmes et **une réflexion sur l'indépendance kanak dont la base est la révolte du grand chef Ataï**. En 1969, deux extraits de son mémoire, *Deux exemples de réflexion mélanésienne (I) : L'insurrection des Néo-Calédoniens en 1878 et la personnalité du grand chef Ataï*, sont publiés dans le journal de la Société des Océanistes.



Le père Apollinaire Ataba, 1929-1966, collection Jerry Delathière

Des étudiants kanak et calédoniens s'inspirent de la "crise de mai 1968" en France pour fonder le **"Réveil kanak"** en septembre 1969. Ils vont alors faire resurgir la mémoire d'une insurrection menée par un chef charismatique, Ataï. Ils se mobilisent ainsi à l'approche du centenaire de cette date alors oubliée. Pour eux : *"En privant un peuple de son Histoire, on brouille, on embrouille sa vision de l'avenir"*. Nidoish Naisseline, et bien d'autres comme Jean-Pierre Devillers, Franck Wahuzue vont militer pour obtenir plus de droits pour le peuple kanak, en créant les **Foulards rouges**.



Les Foulards rouges, au centre Nidoish Naisseline. Archives de la Nouvelle-Calédonie, photographie du journal quotidien " La France Australe "



En 1971, le Groupe 1878 d'Elie Poigoune et de Déwé Gorodey est créé et lutte pour l'indépendance kanak. En juillet 1975, le Palika est né de la fusion de ces deux groupes.

Lors de la signature des accords de Matignon en 1988, **le retour de la tête d'Ataï est demandé par le grand chef Bergé Kawa**, de Couli (Sarraméa), chef du clan mè Dawèri, héritier d'Ataï.

Cette question est prise en compte par le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault. Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie, en juillet 2013, il annonce solennellement devant les élus, au Congrès, que l'Etat rendrait les crânes d'Ataï et de son sorcier au clan concerné. **En septembre 2014, Ataï revient sur sa terre d'origine.**

... Sociales

Les révoltes sont toujours suivies d'une répression sévère de la part de l'armée française. À la guérilla sournoise menée par les rebelles, les Européens ont répondu par une guerre économique et sociale.

Outre les faits de guerre (fusillades, cultures et villages ravagés), cette répression a entraîné **la déportation des tribus révoltées, principalement à l'Île des Pins et aux Bélep**, mais aussi la retenue de prisonniers de guerre par les chefferies auxiliaires (Canala, Houaïlou) qui les ont emmenés chez elles.

- Destruction systématique des cultures pour affamer les rebelles et leurs familles et les forcer à se rendre.
- Villages brûlés, cases incendiées.
- Tribus dévastées.
- Clans entiers décimés ou exilés.
- Faire pression sur les tribus alliées ou non encore impliquées dans le conflit, pour les dissuader de se solidariser avec les insurgés.



... Humaines

Le souvenir de cette insurrection de 1878 demeure très vif chez les descendants des protagonistes, qu'elle que soit leur origine.

Tout comme aujourd'hui les gens à cette époque se sont posé la question : comment en est-on arrivé là ?

Généralement, on pensait alors que le peuple kanak était relativement inoffensif et plutôt hospitalier.

Une telle explosion de violence en a surpris plus d'un quand on sait que ces tribus parlaient des langues différentes et que, souvent, des luttes ancestrales les opposaient...

Le bilan humain, à bien des égards, est très lourd surtout quand on le rapproche des données démographiques de l'époque :

- 1 200 Kanak morts au combat,
- 192 Européens tués et presque 200 stations pillées, incendiées,
- 1 000 personnes déportées : 300 à Belep et 750 à l'Île des Pins,
- prisonniers de guerre emmenés dans les principales chefferies alliées aux militaires (Canala, Houaïlou, Koné).



Un voyage aux Archives de la Nouvelle-Calédonie, la mémoire commune du pays

Lundi 4 septembre 2023, nous avons pu assister à une visite guidée des Archives de la Nouvelle-Calédonie par Mme Corinne Ample, responsable de la Cellule Animation Pédagogique (CAP), assistée de M. Jerry Delathière, historien. Nous y avons passé une grande partie de la journée.

Notre objectif était de trouver des photos et des documents anciens pour illustrer notre livre.

Au cours de cette journée, nous avons observé le processus d'entrée d'un document aux Archives, de son traitement, sa conservation et sa communication au public.

Nous avons visionné des photos historiques principalement de Nouméa à ses débuts ainsi que de la colonisation pénale, avec des bagnards appelés "chapeaux de paille". À ce sujet, Jerry Delathière nous a raconté leur condition de vie tout en abordant la question des femmes destinées à être mariées avec eux.

L'après-midi, nous avons eu la chance de découvrir et de manipuler des documents anciens pour approfondir nos connaissances sur le sujet. *Le Moniteur* par exemple, un journal publié entre 1859 et 1886, nous fait suivre "l'insurrection canaque" de 1878 comme les épisodes d'une série dramatique et violente.

Cette journée fut très enrichissante pour nous car on a eu en main des documents qu'on n'aurait jamais cru voir à nos âges. Nous avons découvert un lieu important pour la Nouvelle-Calédonie car les Archives sont la mémoire commune du pays...

Notre visite au pays d'Ataï

Jeudi 7 septembre 2023, immersion sur les terres d'Ataï.

Grâce à Jerry Delathière, nous avons pu découvrir les terres et les descendants d'Ataï dans la région de La Fonwhary et de Petit-Couli. Nous avons trouvé ce moment de partage et de découverte très instructif.

Nous avons été accueillies très chaleureusement par M. Bergé Kawa et ses proches que nous remercions infiniment. Cette journée nous a permis de fouler les terres du pays Tiri et de marcher sur les traces d'Ataï. Nous allons vous dire pourquoi.

Ce temps de rencontre a duré 4 heures que nous n'avons pas vu défilier car captivantes et émouvantes. Nos hôtes nous ont reçues pour mieux comprendre l'Histoire du pays d'Ataï et nous transmettre leurs savoirs.

Il est bien plus facile de comprendre l'Histoire lorsqu'on nous la raconte plutôt que de la lire dans les livres. Bergé Kawa n'a pas arrêté de nous répéter : « **Quand on ne sait pas d'où l'on vient, on est moins qu'un petit oiseau.** »

Cela tombe bien car depuis le début de cette aventure, ce projet nous donne des ailes.

Le savais-tu ?

?

Fo Gacheu : l'endroit où on lave les bigorneaux. Emplacement du pénitencier agricole de La Fonwhary où nous nous sommes arrêtés le matin en partant de Téremba.

Tiri : la langue *Tiri* est un dérivé de la langue *Haméa* des hautes vallées de Kouaoua. Pour désigner leur langue, les locuteurs du pays Tiri disent *xâyââ*.

Couli : nœud coulant. Quand on fait un nœud coulant, on ne peut en sortir une fois dedans. C'est le cantonnement : on garde les gens des tribus à l'intérieur des réserves pour qu'ils ne retournent pas sur leurs terres d'origine.



Le bâtiment des Archives de la Nouvelle-Calédonie

Les Archives servent à conserver l'Histoire du pays.

La température est très importante dans la conservation des documents. Les photos en noir et blanc doivent être conservées à une température de 12 degrés alors que celles en couleurs, 5 degrés.

Les Archives ont été créées en 1987 puis on a construit la tour A (la plus haute des Archives) en 1992, et la tour B (la plus basse) en 2005.

Objectifs des Archives : Collecter, Classer, Conserver et Communiquer les archives publiques et privées en Nouvelle-Calédonie.

Deux des documents les plus précieux des Archives sont les **deux actes de prise de possession de la Nouvelle-Calédonie signés par le Commandant Auguste Febvrier Despointes à Balade le 24 septembre 1853 et à l'Île des Pins le 29 septembre 1853.**

L'acte d'état civil le plus ancien est un acte de naissance qui date du 1er janvier 1859.

Les documents qui peuvent être détruits sont récupérés, broyés, compactés et servent à fabriquer de la pâte à carton.

Les derniers mots des enfants

Maintenant je suis heureuse de me dire que je vais pouvoir parler d'Itaï aux gens qui m'entourent, mais pas seulement. J'y vois plus clair dans l'Histoire de mon pays, je me sens plus à l'aise avec ce sujet, et c'est super!

Cet atelier m'a permis d'avoir une meilleure connaissance de mon pays mais aussi d'approfondir un chapitre d'Histoire qu'on a vu en 4e. C'est aussi comprendre certaines situations qui sont toujours d'actualité. Deux années pleines de péripéties. Une pensée à toutes les victimes de cette période de l'Histoire. Oyé!

Maintenant je sais qu'Itaï a mené l'insurrection kanak en 1878, qu'il a été tué par un auxiliaire kanak et que son crâne a été vendu et envoyé en France. Il a mis plus de 130 ans à revenir sur le Caillou. Depuis la vente du crâne d'Itaï, et celle du crâne de son sorcier, son Daa, l'a toujours suivi. Et maintenant les deux sont réunis au mausolée.

L'atelier m'a beaucoup apporté au niveau de la culture et de l'histoire de notre pays. Je suis très contente que mes dessins illustrent ce beau livre. Merci infiniment à Mme Bourreau d'avoir énormément cru en moi.

Pour moi, Itaï, ce n'est plus seulement un crâne célèbre mais aussi un homme qui s'est battu pour ses idées, contre le pouvoir colonial. Il a choisi la violence mais comme tant d'autres hommes, même d'aujourd'hui. C'est triste, ça fait mal au cœur d'apprendre tout ce qui s'est passé avant. Mais on n'a pas à juger, juste à apprendre, à essayer de comprendre. On en sort peut-être grandi...

Cet atelier m'aura beaucoup appris sur l'histoire de mon pays, sur la vie des gens à l'époque du bagne : par exemple, la question des femmes ou la manière dont on faisait, hélas, la guerre... Et puis Itaï, dont je ne connaissais que le crâne. C'est beaucoup plus. Un homme fier de ses origines, de ses traditions qui a voulu défendre ses idées, sa tribu contre les spoliations foncières. J'ai été attristée d'apprendre tous ces massacres, j'aurais bien aimé que ça se passe autrement mais c'est l'Histoire, on n'a pas à juger. Moi, je voulais en apprendre plus sur mon pays, et rencontrer Jerry Delathière a été une formidable expérience!



- **De juin 1878 à avril 1879** : les autorités militaires de Nouvelle-Calédonie recrutent dans l'ensemble de la population près de 2 200 hommes.
- **18 juin 1878** : assassinat du libéré Jean Chêne, de sa femme indigène Medon, et du plus âgé de leurs deux enfants par les hommes de la tribu de Dogny, d'où était originaire Medon.
- **23 juin 1878** : 12 chefs de la région de La Foa sont arrêtés pour obtenir la reddition des assassins (mesure d'intimidation).
- **Dans la nuit du 24 au 25 juin 1878** : à La Foa, attaques de la gendarmerie et de stations isolées qui firent 37 victimes. Gendarmes, colons, concessionnaires, libérés, femmes, enfants, domestiques et ouvriers perdirent la vie.
- **26 juin 1878** : massacre de Boulouparis et de sa région qui fit au total 79 morts. Les Kanak rebelles tuent sauvagement leurs victimes laissant derrière eux des scènes de crimes épouvantables, des corps mutilés. Après avoir tué, on pille, on brûle tout derrière soi : habitations, hangars, récoltes, animaux de ferme...
- **25 juin 1878, après-midi** : Téremba est attaqué par environ 500 guerriers kanak.
- **26 juin 1878** : la liaison télégraphique entre Nouméa et Boulouparis est interrompue.
- **27-28 juin 1878** : le lieutenant de vaisseau Servan obtient le soutien des guerriers kanak de Canala.
- **3 juillet 1878** : guet-apens tendu par des insurgés menant à la mort du colonel Gally-Passebosq, près de La Foa, au lieu-dit "Montagnes rouges". Il est remplacé par le commandant Rivière.
- **24 août 1878** : fin des travaux du blockhaus construit sur une butte dominant la rivière de La Foa. Véritable place forte des militaires.
- **1er septembre 1878** : mort du chef Ataï, avec son *Dao*, un de ses fils et 4 guerriers.
- **Juin 1879** : l'état de siège est définitivement levé.



Je me repère dans le temps

- **26 janvier 1788** : la Grande-Bretagne fait de l'Australie (colonisée en 1770) une colonie pénitentiaire. L'Australie devient rapidement une colonie prospère et un exemple pour les colonisateurs européens.
- **1840-1843** : arrivée des premiers missionnaires protestants et catholiques en Nouvelle-Calédonie.
- **1843** : la France annexe Tahiti, conquête de l'Algérie.
- **24 septembre 1853** : prise de possession de la Grande Terre (Nouvelle-Calédonie) par le contre-amiral Febvrier Despointes qui s'effectue à Balade au nom du Gouvernement Impérial de Napoléon III, sur son vaisseau "Le Phoque". Elle fut suivie par le rattachement de l'Île des Pins. Les îles Loyauté sont officiellement rattachées à la France en 1864 lorsqu'une expédition militaire y est envoyée pour mettre fin à l'influence anglaise.
- **30 mai 1854** : loi sur la transportation.
- **1854** : création de Port-de-France.
- **1855** : l'État déclare son droit de disposer et de rétrocéder les terres. Soit il achète une terre occupée par des Kanak soit il déclare la terre inoccupée et en prend possession sans en connaître les contours coutumiers.
- **1857** : première reconnaissance des Européens qui s'intéressent tardivement à la région de La Foa-Moindou.
- **1859** : les gens de Hienghène s'opposent aux Français, à l'initiative du chef Bouarat qui est exilé 7 ans à Tahiti et 7 Anglais sont fusillés sur place pour l'avoir aidé.
- **Depuis 1860** : la Nouvelle-Calédonie est détachée de la tutelle de Tahiti.
- **1862** : le premier gouverneur en titre arrive en Nouvelle-Calédonie : le capitaine de vaisseau Charles Guillain (1808-1875). La colonie connaît grâce à lui un premier développement après des débuts difficiles.
- **À partir de 1862** : la Nouvelle-Calédonie est réellement érigée en colonie autonome. Tout est à faire du point de vue de l'Administration impériale : organiser la transportation, la colonisation pénale et la colonisation libre.
- **1863** : les décrets du 23 septembre établissent la transportation des forçats vers Port-de-France (Nouméa) dans le but de créer une colonie pénitentiaire et de régénérer par le travail les condamnés transportés.
- **1863** : l'ingénieur Jules Garnier décèle des traces de minerai de nickel mais c'est Pierre Coste qui découvre réellement le minerai.
- **1864** : ouverture du bagne. 249 forçats débarquent à l'île Nou de l'Iphigénie.
- **De 1864 à 1897** : près de 22 000 transportés sont envoyés en Nouvelle-Calédonie par 75 convois maritimes.
- **1866** : Port-de-France devient Nouméa.
- **1867** : Le gouverneur Guillain met en application l'article 11 de la loi du 30 mai 1854 sur la transportation en autorisant l'assignation des premiers forçats chez des colons ou des commerçants.
- **24 décembre 1867** : arrêté déclarant l'existence légale de la tribu indigène dans l'organisation coloniale de la Nouvelle-Calédonie. Affaire de Pouébo. Création de Bourail.

- **1868** : création des réserves. L'État imagine la délimitation des terres en "tribus" selon le nombre d'indigènes regroupés dans un secteur. À cette époque, ni les fonctionnaires ni les Kanak ne savent exactement ce que signifie le mot "tribu".
- **18 mars 1871** : c'est l'insurrection à Paris : création de la Commune de Paris.
- **1871** : le gouverneur Gaultier de la Richerie décide d'ouvrir la région d'Ourail à la colonisation pénale. A ses yeux, cette région restée longtemps inexplorée, offre pour la colonisation pénale une vaste étendue de terrains propres à des pénitenciers.
- **28 mai 1871** : la Commune de Paris est renversée par l'armée d'Adolphe Thiers, chef du Pouvoir exécutif de la III^e République installée à Versailles.
- **6 mai 1871** : arrêté relatif au recrutement des travailleurs indigènes par les Services publics (corvées).
- **Durant les années 1870** : la colonisation se renforce avec l'ouverture ou le développement des Centres de l'Intérieur (Bourail, La Foa, Moindou). Dans les grandes vallées alluviales de la côte Ouest de la Grande Terre, l'Administration pénitentiaire installe à la terre des concessionnaires ruraux et urbains libérés ou en cours de peine.
- **Durant les années 1870-1890** : la colonisation libre progresse peu : échec de la culture de la canne à sucre, prédominance du bagne, effets de la Révolte de 1878.
- **1871** : révolte des Kabyles en Algérie.
- **1872** : ouverture du "Couvent", à Bourail.
- **23 mars 1872** : la III^e République condamne à la déportation politique les responsables insurgés de la Commune. 3 500 hommes et femmes purgent leur peine à Ducos et à l'Île des Pins.
- **1873** : début des exploitations minières de cuivre, chrome, cobalt et nickel.
- **6 mai 1876** : arrêté fixant la procédure de Délimitation des terres réservées aux indigènes. Grignotage des terres non cultivées. On accorde alors des terres à des colons libres qui en font la demande.
- **27 octobre 1877** : arrêté au sujet de l'organisation des tribus indigènes. établissement des grandes chefferies.
- **18 juin 1878** : début de l'insurrection d'Ataï. La colonisation agricole grignote de plus en plus les terres kanak.
- **1879** : les déportés politiques sont graciés, amnistiés.
- **1884** : année de la nomination du premier gouverneur civil M. Leboucher.
- **27 mai 1885** : la France envoie au bagne les condamnés récidivistes, de droit commun. C'est la relégation.
- **1887** : Mise en place du régime de l'indigénat.
- **1890** : relance de la colonisation libre sous l'action de M. Eugène Etienne (Koné, Voh, Ouaménié).
- **1894** : colonisation Feillet en Nouvelle-Calédonie qui ouvre une parenthèse de stabilité car il reste 9 ans en poste. Le gouverneur Paul Feillet prononce la célèbre phrase : "Je suis venu fermer le robinet d'eau sale pour le remplacer par le robinet d'eau propre". Développement de la culture du café.
- **1895** : amnistie des Kabyles.
- **2 février 1897** : dernier convoi de condamnés au bagne. Peu à peu, les centres pénitentiaires ferment leurs portes. La Nouvelle-Calédonie est désaffectée.
- **1897** : l'État impose une nouvelle terminologie concernant la délimitation foncière par les termes de "cantonnement" et de "réserves".

Glossaire

A

Administration pénitentiaire : administration qui gérait les transportés, les déportés et les relégués.

Alphabétisation : enseignement de la lecture et de l'écriture à un groupe déterminé.

Annexé : faire entrer quelque chose dans une nouvelle unité, rattacher à quelque chose de principal; joindre.

Anthropophagie ou **cannibalisme** : consommation de chair humaine.

Archives : ensemble de documents du passé. Service et lieu où l'on conserve ces documents.

Archipel : ensemble d'îles formant un groupe sur une surface maritime plus ou moins étendue.

Armistice : accord qui met fin aux combats avant la signature d'un traité de paix.

Astreint : de "astreindre" : soumettre quelqu'un à une obligation stricte.

Autochtone : originaire du pays qu'il habite, dont les ancêtres ont vécu dans ce pays.

B

Bagnard : forçat interné dans un bagne.

Bagne : bâtiment pénitentiaire, lieu où s'exécutait la peine des travaux forcés; lieu de détention ou de déportation. Synonyme : pénitencier

C

Cantonnement : regroupement de clans kanak dans des réserves.

Centre pénitentiaire : lieu où sont retenus des condamnés.

Châtiment : peine, sévère en général, qui frappe un coupable, punit une faute.

Châtiment corporel : ce terme recouvre tout châtiment impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il.

Chef : personne qui dirige un groupe humain.

Chefferie : regroupement de familles ou de clans dans un espace placé sous l'autorité d'un chef.

Chemins coutumiers : rites et obligations à suivre dans les relations entre groupes kanak.

Citoyen : personne jouissant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers).

Clan : ensemble de familles kanak ayant une origine ou un ancêtre commun.

Colon : personne originaire d'une métropole qui vient s'installer définitivement dans une colonie. En Nouvelle-Calédonie, on distingue plusieurs types de colons et de colonisations selon leurs origines.

Colón Feillet : colon libre venu en Nouvelle-Calédonie à l'époque du gouverneur Feillet (1894-1903).

Colón libre : immigrant européen qui, pendant l'époque coloniale, a "librement" choisi de venir s'établir en Nouvelle-Calédonie.

(Époque) coloniale : période de l'Histoire de la Nouvelle-Calédonie qui se situe entre la prise de possession par la France, le 24 septembre 1853, et la fin de la colonie, en 1946.

Colonie : territoire placé sous l'autorité d'une métropole.

Colonie pénitentiaire ou colonie pénale : centre de détention destiné à isoler les condamnés du reste de la société.

Colonie de peuplement : pays destiné à recevoir des émigrants du pays colonisateur.

Colonisation : fait de transformer une terre en colonie.

Colonisation pénale : action de peupler un pays avec des personnes condamnées.

Colonne militaire : désigne une formation des troupes en ordre serré. La colonne de marche, employée pour les mouvements entre deux combats, très étirée avec quelques soldats marchant de front, allant en file indienne.

Communauté : ensemble de personnes unies par des liens d'intérêts, des habitudes communes, des opinions ou des caractères communs.

Concession : lot de terre accordé à un colon libre ou pénal à condition qu'il le mette en valeur.

Condamné : personne frappée d'une condamnation judiciaire. Être reconnu coupable.

Confiscation : acte qui consiste à transférer à l'État, ou parfois à un établissement public, tout ou partie des biens d'une personne.

Conflit : lutte armée, combat entre deux ou plusieurs puissances qui se disputent un droit.

Convoi : groupe important de personnes qu'on achemine vers un lieu déterminé.

Corvée : travail obligatoire des paysans dans la seigneurie au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime. À la période coloniale, en Nouvelle-Calédonie, travail obligatoire accompli par les Kanak, les transportés, les libérés.

O

Décennie : période de 10 ans.

Décolonisation : mouvement qui consiste pour une colonie à cesser d'en être une.

Décret : acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République, par le Premier ministre, ou conjointement par ces deux autorités, en vertu de leur pouvoir réglementaire.

Défiance : manque de confiance, crainte d'être trompé, méfiance.

Dégradation : action d'endommager quelque chose, fait d'être abîmé, altéré; détérioration.

Déportation : peine politique qui permet d'éloigner d'un pays les opposants et les rebelles au gouvernement.

Dialecte : ensemble de parlers qui présentent des particularités communes et dont les traits caractéristiques dominants sont sensibles aux usagers.

Dispersion : action d'éparpiller, de s'éparpiller, fait d'être éparpillé, divisé.

District : en Nouvelle-Calédonie, espace placé sous l'autorité d'un grand chef.

E

Empire : régime autoritaire de type monarchique ou césariste, dans lequel le pouvoir est détenu par un empereur.

Empire colonial : grand ensemble de pays dépendant d'une même autorité, que celle-ci soit exercée par un empereur ou non : un vaste empire colonial.

Emprise : prise de possession par l'Administration d'une propriété privée.

Escarmouche : engagement peu important entre deux armées.

Évangéliser : prêcher l'Évangile à des populations non chrétiennes, convertir au christianisme.

Évangélisation : diffusion du message chrétien contenu dans l'Évangile.

Exil : situation de quelqu'un qui est expulsé ou obligé de vivre hors de sa patrie ; lieu où cette personne réside à l'étranger.

Expédition : action de faire partir quelqu'un, quelque chose pour une destination.

Expédition punitive : voyage militaire entrepris pour punir une entité politique ou tout groupe de personnes.

Expiation : action par laquelle on expie ; châtement, souffrances considérés comme une compensation, une réparation du délit ou de la faute.

Expier : subir un châtement, une peine imposés.

F

Foncier : relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.

Forçat : condamné aux travaux forcés.

Fracture sociale : expression qui désigne généralement le fossé séparant une certaine tranche socialement intégrée de la population d'une autre composée d'exclus.

G

Généalogie : dénombrement, liste des membres d'une famille établissant une filiation.

Gouverneur : représentant de l'État dans une colonie.

I

Infamie : état de honte, de déshonneur, d'ignominie.

Immigration : installation dans un pays d'un individu ou d'un groupe d'individus originaires d'un autre pays. L'immigration est le plus souvent motivée par la recherche d'un emploi et la perspective d'une meilleure qualité de vie.

Immuabilité : caractère de ce qui est immuable : qui, par nature, n'est pas sujet au changement et demeure identique à soi-même.

Implanté : mettre en place quelque chose, une entreprise, les installer à demeure quelque part.

Indigénat : ensemble des mesures répressives et administratives prises de 1887 à 1946 par le gouvernement colonial pour gérer et contrôler la population indigène.

Indigène : individu relevant d'un statut particulier soumis à l'indigénat. Un indigène est sujet français. À ne pas confondre avec autochtone.

Infanterie : dans l'armée, ensemble des soldats qui combattent à pied.

Intrusion : qui se présente à un moment qui ne convient pas et s'introduit dans un groupe, un milieu, sans y être invité.

Instauration : action d'instaurer; fondation, institution. Établir un régime, une institution, un état, un usage; fonder.

Insulaire : qui habite une île.

Insurgé : qui se révolte.

L

Libéré : ancien condamné astreint à la résidence en Nouvelle-Calédonie à la fin de sa peine.

Lignage : (ou lignée) ensemble des descendants d'une personne sur quatre ou cinq générations. Plusieurs lignées forment un clan.

M

Main d'œuvre : ensemble des travailleurs, des salariés, en particulier des ouvriers, d'un établissement, d'une région, d'un pays.

Mater : soumettre quelqu'un à son autorité, le réduire à l'obéissance.

Méfait : action mauvaise, nuisible et, en particulier, crime, délit.

Métropole : pays colonisateur par rapport au pays colonisé.

Mission : région où des prêtres ou des pasteurs propagent la foi chrétienne.

Missionnaire : prêtre ou pasteur qui propage sa foi auprès des non-chrétiens.

Monnaie kanak : objet traditionnel fabriqué en fibres végétales, en poils, en coquillages et en os, utilisé lors des échanges coutumiers.

Monogamie : système dans lequel l'homme ne peut être simultanément l'époux de plus d'une femme et la femme l'épouse de plus d'un homme.

Mortifère : capable de faire mourir.

Mythe : récit légendaire et fabuleux qui explique les origines du monde ou d'une société. Chez les Kanak, histoire sacrée qui raconte la naissance ou les origines d'un clan.

Mythique : qui appartient à un mythe; qui en a les caractères.

N

Napoléon III : Louis Napoléon Bonaparte (1808 -1873) est à la fois l'unique président de la II^e République, le premier chef d'État français élu au suffrage universel masculin, le 10 décembre 1848, le premier président de la République française, et, après la proclamation de l'Empire le 2 décembre 1852, le dernier monarque du pays sous le nom de Napoléon III, Empereur des Français de 1852 à 1870.

Nouvelles-Hébrides : ancien nom du Vanuatu.

P

Pénitencier : relatif aux prisons et à l'incarcération.

Pidgin : langue véhiculaire formée ici de français modifié et d'éléments autochtones servant de langue d'appoint.

Polygamie : possibilité pour un homme d'être marié à plusieurs femmes en même temps.

Prise de possession : acte qui consiste pour un pays colonisateur à s'emparer officiellement d'une colonie.

Processus : enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à quelque chose.

Puîné, e : se dit d'un frère, d'une sœur nés après (par rapport à un frère, à une sœur).

R

Rebelle : qui est en révolte ouverte contre le gouvernement ou contre une autorité constituée.

Rebellion : action de se rebeller, de se révolter.

Récidiviste : personne ayant déjà été condamnée et qui a commis une nouvelle infraction.

Réforme foncière : en Nouvelle-Calédonie, agrandissement de réserves sur la Grande Terre.

Refoulement : action de refouler quelqu'un, un groupe, de les repousser.

Réhabilitation : mesure individuelle, judiciaire ou légale, qui efface une condamnation pénale et ses conséquences (déchéance, incapacités, etc.).

Réhabiliter : mettre un terme aux soupçons, critiques, mépris, etc., dont quelqu'un faisait l'objet en prouvant officiellement qu'il méritait ou qu'il mérite de nouveau la confiance, l'estime d'autrui.

Réinsérer : insérer de nouveau quelque chose quelque part. Agir pour que quelqu'un puisse se réadapter à la vie sociale.

Relégation : peine qui condamne les multirécidivistes, pour des délits de droit commun (vol, escroquerie, vagabondage...), à l'exil en Nouvelle-Calédonie.

Repentir : vif regret éprouvé pour une faute commise, accompagné d'une promesse de réparation.

Réprimer : arrêter la manifestation, le développement d'un sentiment, d'une parole, d'un geste. Exercer des contraintes afin d'empêcher le développement d'une action jugée

dangereuse.

République : type d'État dans lequel le droit d'exercer le pouvoir ne peut être issu que d'une élection.

Réserve : espace foncier collectif, réservé aux Kanak, qui ne peut être ni saisi, ni cédé, ni vendu.

Révolte : action menée par un groupe de personnes qui s'opposent ouvertement à l'autorité établie et tentent de la renverser.

Rivalité : concurrence de personnes, d'États, etc., qui prétendent aux mêmes avantages, aux mêmes succès.

S

Sacraliser : revêtir quelqu'un, quelque chose d'un caractère sacré, les considérer comme sacrés.

Sépulture : lieu où est déposé le corps d'un mort.

Spoliation : dépossession brutale de la propriété sans accord préalable.

Spoliatrice : qui dépouille injustement, par violence ou par ruse.

Station : domaine d'élevage.

Statut : situation de fait, position par rapport à la société, aux institutions, etc.

Subvenir : subvenir aux besoins de quelqu'un, y pourvoir, lui procurer ce qui est nécessaire.

Sujet : personne soumise à l'autorité d'un chef ou d'un État.

T

Tarodièrre : aménagement réalisé pour la culture des taros.

Terroir : ensemble des terres exploitées par les habitants d'un village.

Tertre : monticule de terre au sommet aplati, sur lequel était construite une case.

Transportation : peine des travaux forcés et exil frappant les criminels après leur condamnation (incendiaires, assassins, faussaires...).

Travaux forcés : peine de droit commun qui s'exécutait dans les bagnes.

Tribu : regroupement de clans kanak dans un espace délimité par l'Administration.

Troc : échange d'un objet contre un autre.

V

Vital : qui est relatif à la vie.

Un peu de poésie...

Tu as su mettre la pagaille
À l'époque des chapeaux de paille
Grâce à la mitraille
Sur le champ de bataille.

Ataï, Ataï, Ataï
Qui ici dans ce pays
Ne sait de qui il s'agit.
Ataï, Ataï, Ataï
Tes sacs de pierres, tes sacs de terre,
Ont mis l'ordre à l'envers.
Ataï, Ataï, Ataï
Ton cri toujours aujourd'hui retentit
Chez les vieux comme chez les petits.

Âme guerrière, révolutionnaire
Terre contre pierre
À Téremba, tu espères
Inquiéter tes adversaires.

Devin, médium, guérisseur et sorcier
Ataï toute ta vie tu as accompagné
Origine mystérieuse et oubliée.

Ataï

Révolutionnaire très en colère,
Contre la misère
De ta tribu, de tes frères?
Spoliés de leurs terres.

acrostiche...

poème ou strophe où les initiales de chaque vers, lues dans le sens vertical, composent un nom ou un mot-clé.



Aventurier courageux et intrépide
Tu n'as pris aucune ride.
Aujourd'hui et à tout jamais dans l'Histoire
Immortalisé par nos mémoires.

Ataï, chef guerrier
Tête coupée, crâne retrouvé,
Au fil du temps, des années
Incroyable destinée.

Bétail, grillage, de là tout commence.
Dans une guérilla, tu te lances
Pour un sac de terre qui devient cailloux et poussière.
Tu te révoltes contre la misère.

Connu dans ton pays
Habitant Petit-Couli
Être insoumis
Fonwhary tu as grandi.

Ignorant le chemin de ta vie,
En 4^{ème} grand bien nous a pris
D'enquêter sur ton passé,
De découvrir un homme engagé,
Lancé dans un combat
Qui le mènera au trépas.

Ton image n'a pas vieilli
Connue dans tout le pays
Sur les murs
Ou en voiture
Tu te rappelles à la mémoire
Le matin comme le soir.

Pour toi, un mausolée
Ton fidèle Dao à tes côtés.
Plus de cris, de peurs ni de larmes,
Tu as déposé les armes.
Chez toi, tu es retourné,
Tu y reposes à jamais.

Il est temps pour nous de te quitter,
Mais pas de t'oublier.
Ton histoire est notre Histoire
Celle que l'on se doit de savoir
Pour devenir un citoyen
De demain, néo-calédonien.

Joue avec ce que tu as appris

Mots mêlés

Anthropophage - Atai - Bagne - Caillou - Chef - Colonisation
 Crâne - Dao - Exil - Histoire - Kanak - La Foa - Pénitencier - Rébellion
 Terre - Tribu



A	D	H	S	K	M	P	E	N	I	T	E	N	C	I	E	R
Q	V	A	L	E	F	B	C	X	O	G	M	V	O	K	Y	I
H	U	C	T	X	E	K	P	R	V	U	S	T	A	P	W	Q
I	N	C	M	A	C	R	H	I	A	O	M	Z	L	U	E	J
S	G	Y	L	T	I	X	Z	D	H	N	G	C	B	I	S	H
T	H	G	U	K	A	N	A	K	A	J	E	I	D	B	R	N
O	O	Y	N	A	G	I	K	N	R	V	R	A	Z	N	K	A
I	H	O	A	L	J	D	H	C	U	T	B	T	H	U	O	F
R	O	M	I	B	L	M	O	P	S	W	E	M	R	W	R	R
E	K	X	X	C	O	L	O	N	I	S	A	T	I	O	N	E
A	E	C	Q	X	Y	B	V	C	Q	X	S	E	F	J	H	B
Z	I	T	X	C	A	I	L	L	O	U	B	A	I	D	K	E
B	A	C	O	A	F	Z	A	X	T	R	B	G	M	R	S	L
A	T	H	E	A	T	A	D	G	C	E	N	T	C	H	I	L
G	E	E	R	P	M	U	H	D	B	C	R	V	U	S	N	I
N	I	F	L	A	F	O	A	V	Q	O	W	R	E	D	A	O
E	K	N	O	S	J	T	W	S	P	X	B	G	E	O	A	N
M	W	A	N	T	H	R	O	P	O	P	H	A	G	E	P	Z

Des lettres en PAGAILLE

ABGEN : _____

ADO : _____

FRCOAT : _____

RETRE : _____

CLONO : _____

LICEOP : _____

IRTUB : _____

GASN : _____

IGNEDINE : _____

HEFC : _____

LEIRAIXIAU : _____

DSTOLA : _____

TAIA : _____

IATEBL : _____

KKNAA : _____

INPECRIENET : _____

8187 : _____

RUIRECNSNIT : _____

Quiz



- 1. Ataï est originaire de :**
 - A. Nouméa
 - B. Maré
 - C. région de La Foa
- 2. Ataï est :**
 - A. un missionnaire
 - B. un navigateur
 - C. un chef kanak
- 3. Ataï a vécu :**
 - A. au XVIII^e siècle
 - B. au XIX^e siècle
 - C. au XX^e siècle
- 4. L'insurrection eut lieu en :**
 - A. 1978
 - B. 1878
 - C. 1768
- 5. La mort d'Ataï est :**
 - A. un suicide
 - B. une noyade
 - C. un assassinat
- 6. Une révolte pour :**
 - A. gagner de l'argent
 - B. devenir gouverneur de la Nouvelle-Calédonie
 - C. défendre les intérêts de son peuple
- 7. Ataï est décédé :**
 - A. avec son chien
 - B. avec son sorcier
 - C. avec son père
- 8. Ataï a combattu :**
 - A. les Australiens
 - B. l'Administration française
 - C. les Néo-Zélandais
- 9. Les colons élèvent :**
 - A. du bétail
 - B. des autruches
 - C. des ânes
- 10. À l'époque d'Ataï, c'est la :**
 - A. I^{ère} République
 - B. II^{ème} République
 - C. III^{ème} République



Jeu du pendu

Des mots à faire deviner à tes camarades :

colonisation – transportation – insurrection – incendie
récidiviste – indigène – combat – rebelle – relégation
anthropophagie – Teremba – spoliation – bagnard
victimes – Histoire

À toi de trouver le bon mot !



Liste de mots à placer correctement dans le texte :

1878 - libre - Février - 1^{er} - Cook - terres - femmes - militaires - 200 francs - exil
gouverneur - Despointes - Ségo - suzerain - marier - 1833 - Charles - famille
gouvernement - République - révolte - 1853 - La Foa - Guillain - colonisation - empire
foncière - condamnés - forts - guérilla - auxiliaire - Dao - James - libéré - guerre
colonial - tué - terre - pénale - Canala - III^{ème} - économique - transportation
insurrection - Servan - affamer - septembre - Ombôa - colons - spoliation - insurgés.

Chapitre 1

..... est le premier Européen arrivé en Nouvelle-Calédonie le 4
1774.

Le 24 septembre, le contre-amiral
prend possession de l'île.

Chapitre 2

La France, sous la veut renforcer et étendre son

Chapitre 3

La Nouvelle-Calédonie a été une d'..... où ont débarqué 30 000

Pour peupler cette colonie, le français encourage deux types de

Les premières années de la sont marquées par un homme :

Chapitre 4

Dès son origine, la Nouvelle-Calédonie manque cruellement de

L'Administration s'inquiète de la question de la

La colonie comptait peu de femmes acceptant de se avec un

Chapitre 5

Ataï serait né aux alentours de

Il est mort le septembre

Ataï était le chef de d'un clan : mè Dawèri.

Chapitre 6

Sa tête fut mise à prix par le lieutenant Il est au lieu-dit
par un Kanak de nommé

Chapitre 7

Sa tête avait été mise à prix à de l'époque.
..... est le nom donné au sorcier d'Ataï.

Chapitre 8

"À toute colonie il faut des , et à ces colons, il faut des "
On parle alors de

Chapitre 9

La révolte a lieu à mais s'étend vers le Sud.
La technique des insurgés consistait en une sorte de

Chapitre 10

Le Olry renforce les moyens pour écraser cette
On mène alors une guerre dont le but est d' les
On a tellement redouté le retour d'une dans le pays que 17 ont été construits dès 1879.

Trouve le mot mystérieux...



B _ _ L _ U P _ _ I _

T _ _ B _ L

C _ L _ _ I A _

S O _ _ E _ E M _ _ T

E _ P _ R _

C _ N _ _ A

Points à relier



Le jeu des communes

Place les communes sur la carte.

Boulouparis – Bourail – Canala – Houaïlou – La Foa – Nouméa



Bibliographie

Dauphiné Joël, *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie, 1853-1903*, L'Harmattan, 1987.

Cornet Claude, *Communards puis Calédoniens, La vie et la descendance des déportés politiques en Nouvelle-Calédonie*. Éditions de la Boudeuse, 2000.

Boubin-Boyer Sylvette (sous la direction de), *Révoltes, conflits et Guerres mondiales en Nouvelle-Calédonie et dans sa région*, Tome 1 et 2, L'Harmattan, 2008.

Bensa Alban, *Nouvelle-Calédonie, un paradis dans la tourmente*, Découvertes Gallimard, 1990.

Sénès Jacqueline, *La vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie, de 1850 à nos jours*, Hachette, 1985.

Daeninckx Didier, *Le retour d'Ataï*, Gallimard, 2006, 128 p.

Emmanuel Reuzé d'après l'oeuvre de Didier Daeninckx, *Le retour d'Ataï*, Emmanuel Proust (éditeur), Ep Média, 2012, 56 p.

Collectif : Bogliolo François, Labarbe Johanne, Letierce Lucette, *Jours de colère, jours d'Ataï. L'insurrection de 1878 d'après les correspondances des pères maristes ; correspondances calédoniennes*, éditions Île de Lumière, Nouméa, 2000.

Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie, "Bulletin" n° 134, 1^{er} trimestre 2003, 100 p.

Barbançon Louis-José, *L'archipel des forçats. Histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*, préface de Michelle Perrot, Presses universitaires du Septentrion, 2003.

Creugnet Jean, *1878. La guerre canaque*, Éditions Paterna Paternis, 2005.

Millet Michel, *1878. Carnets de campagne en Nouvelle-Calédonie*, Anacharsis, 2013, 143 p.

Plauchut Edmond, *La Révolte des Canaques*, CreateSpace Independent Publishing Platform, 2018, 28 p.

Barbançon Louis-José, *Le Mémorial du bagne. Tome 1 : Les chaînes ; Tome 2 : La terre*, Association. Témoignage d'un passé, Au vent des îles, éditeur, 2020.

La tête d'Ataï retrouvée. Elle n'a jamais été perdue, "Le Pays magazine", n° 64, Juillet 2011.

Le Pays, "Le Pays magazine", n° 177, Octobre 2021.

Berger Bernard, *On refait pas l'Histoire. 1774-1900: La fabuleuse histoire du destin commun*, Éditions La Brousse en folie, 2012.

Angleviel Frédéric, *La France aux antipodes : histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Éditions Vendémiaire, 2018, 392 p.

Angleviel Frédéric, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie : nouvelles approches, nouveaux objets*, Éditions L'Harmattan, 2006, 350 p.

Journal ancien : Le voleur, "Cabinet de Lecture Universel", n° 1109, 4 octobre 1878.

"Bwenando, Le 1er journal de Kanaky", n° 47 du 10 juillet 1986, *140 ans de lutte kanak 1847-1986*, Ataï Baptiste.

Amouroux Charles et Place Henri, *L'Administration et les maristes en Nouvelle-Calédonie. Insurrection des Kanacks en 1878-79*, Périnet libraire-éditeur, Paris, 2^{ème} édition revue et augmentée, 1887.

Anonyme, *Insurrection des tribus canaques des circonscriptions de Bouloupari à Koné ; massacre des 26 et 27 juin et 11 septembre 1878. Liste nominative des victimes*, 3^{ème} édition, Imprimerie civile, L. Mostini Directeur-Gérant, 1882.

Ataba Apollinaire, deux exemplaires de réflexion mélanésienne :

- *L'insurrection des Néo-Calédoniens de 1878 et la personnalité du grand chef Ataï.*
- *Pour une économie humaine.* in "Journal de la Société des Océanistes", tome XXV, décembre 1969, pp. 201-219.

Bierman Guy, *Le recrutement extraordinaire en Nouvelle-Calédonie pendant la grande révolte canaque de 1878*, in "Revue française d'histoire d'Outre-mer", année 1992, volume 79.

Brou Bernard, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie. Les temps modernes (1774-1925)*, publication de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie n° 4, Nouméa, 1973.

Courtis Christine, *En Nouvelle-Calédonie au temps de l'insurrection canaque (1878) d'après les lettres d'un Icaunais de La Ferté-Loupière*, in "Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne", Auxerre, n° 109, 1978, pp. 127-133.

Dauphiné Joël, *Les spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1903)*, Éditions L'Harmattan, Paris, 1989.

Dauphiné Joël, *Henri Rochefort. Déportation et évasion d'un polémiste*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2004.

Dauphiné Joël, *La déportation de Louise Michel. Vérités et légendes*, Éditions Les indes savantes, 2006.

Delathière Jerry, *1878. L'insurrection kanak*, MATT Éditions, Nouméa, 2022.

Delathière Jerry, *Génération chapeaux de paille. Un système d'éducation particulier : les internats pénitentiaires de Néméara (Bourail) et Fonwhary (La Foa), 1886-1920*, publication de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie, n° 69, Nouméa, 2012.

De La Hautière Ulysse, *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. Voyage sur la côte orientale. Un coup de main chez les Kanacks. Pilou-Pilou à Naniouni*, Challamel aîné éditeur, Paris, 1869.

Delignon dit Buffon Lucien. *Les aliénations de terre et la colonisation libre agricole en Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat en droit éditée par Augustin Challamel, Librairie maritime et coloniale, Paris, 1898.

Delvinqier Benoît, *Une conséquence de l'insurrection de 1878 : constructions, aménagements et abandons des postes militaires de l'intérieur, 1878-1890*, in "Bulletin de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie", n° 149, Nouméa, 4^{ème} trimestre 2006, pp. 2-57.

Dousset-Leenhardt Roselène, *Colonialisme et Contradictions, Nouvelle-Calédonie 1878-1978. Les causes de l'insurrection de 1878*. Éditions L'Harmattan, Paris, 1978.

Dousset-Leenhardt Roselène, *Terre natale, terre d'exil*, G.P Maisonneuve et Larose éditeurs, Paris V, 1976.

Dreux Philippe, *Les révoltes mélanésiennes en Nouvelle-Calédonie depuis la prise de possession française jusqu'en 1917, Société traditionnelle et peuplement colonial*, thèse de doctorat en Histoire, Université de Nice, 1984.

Dubois Marie Joseph (R.P), *Aventurier de Dieu*, publication du Centre Universitaire Méditerranéen, éditions Anthropos, 1986.

Exbroyat Jacqueline, *Le colonel Gally-Passebosc*, Éditions Amalthée, Nantes, 2006.

Fougère Éric, *Le grand livre du bagne en Guyane et en Nouvelle-Calédonie*, collection Le Grand Livre, Éditions Orphie, 2002.

Frimigacci Daniel, *Tribus, réserves et clans de la Nouvelle-Calédonie. Introduction à l'histoire autochtone : les Mè Ori*, Direction de l'Enseignement Catholique, Bureau psycho-pédagogique, collection Éveil, Nouméa, 1977.

Gasher Pierre, *La Belle au bois-dormant. Regards sur l'Administration coloniale en Nouvelle-Calédonie, de 1874 à 1894*, publication de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie n° 8, Nouméa, 1974.

Guiart Jean, *La société traditionnelle des vallées de Bourail, côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie*, in "Journal de la Société des Océanistes", n° 40, numéro 78, 1984, pp. 51-61.

La terre qui s'enfuit. Les pays canaques anciens de La Foa à Moindou, Bourail et Kouaoua, Éditions Le-Rocher-à-la Voile, Nouméa, 2002.

Krakovitch, Odile, *Les femmes bagnardes*, Olivier Orban, 1990.

Latham Linda, *La révolte de 1878*, publication de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie n° 17, Nouméa, 1978.

- Le Troter Adrien Eugène, *Trois semaines dans la brousse pendant l'insurrection canaque en 1878*, in "Bulletin de la Société Bretonne de Géographie", n° 114, octobre 1932 à janvier 1934, pp. 23-41.
- Malato Charles, *De la Commune à l'anarchie*, Tresse & Stock éditeurs, Paris, 1894.
- Métais Pierre, *Le livre des terres. Mythe ou réalité économique; région de La Foa (Nouvelle-Calédonie)*, Presses universitaires de Bordeaux, Études culturelles, série Histoire, Bordeaux, 2003.
- Merle Isabelle, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Belin éditeur, Paris, 1995, (cartes, tableaux, graphiques, photos d'archives).
- Millet Michel, *1878. Carnets de campagne en Nouvelle-Calédonie*, précédé *La guerre d'Ataï*, présentation d'Alban Bensa, Éditions Anacharsis, Toulouse, 2004.
- Nicomède Gaston, *Un coin de colonisation pénale : Bourail en Nouvelle-Calédonie, 1883-1885*, Société anonyme de l'Imprimerie Ch. Thèze, Rochefort-sur-Mer, 1886.
- Patin Christelle, *Ataï. Un chef kanak au musée*, préface d'Alban Bensa, publications scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, collection Archives, Paris, 2019.
- Person Yves, *La Nouvelle-Calédonie et l'Europe, 1774-1854*, publication du Centenaire de la Nouvelle-Calédonie, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1954.
- Pisier Georges, *Kunié ou l'Île des Pins*, publication de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie n° 1, Nouméa, 1971.
- Plauchut Edmond, *La révolte des Canaques*, in "La Revue des Deux Mondes", tome 30, 3^{ème} période, 1878.
- Rivière Henri, *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque 1878*, Calmann Lévy éditeur, Paris, 1884.
- Ruault Emmanuel, *Un officier et la conquête coloniale 1878-1896*, édité et préfacé par Paul Butel, Presses Universitaires de Bordeaux, Université Michel de Montaigne, collection Mémoires vives, Pessac, 2007.
- Russier Henri, *transportation et colonisation pénale. Essai sur l'évolution des préoccupations économiques dans notre système pénitentiaire colonial*, Vuibert et Noni éditeurs, Paris, 1903.
- Saussol Alain, *L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, publication de la Société des Océanistes, n° 410, Paris, Musée de l'Homme, 1979.
- Saussol Alain, *Un témoignage ardéchois sur l'insurrection kanak de 1878 en Nouvelle-Calédonie : les notes inédites du capitaine Dubois*, in "Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps présent", n° 98, 2008.
- Savoie Clovis, *Dans l'océan Pacifique. Histoire de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances sous les gouverneurs militaires (1853-1884)*, Nouméa, 1922.
- Toth Stephen, *Bagne. Guyane, Nouvelle-Calédonie, 1854-1952*, Éditions Gaussens, Marseille, 2011.
- Trinquet Alexis, *Dans l'enfer du bagne. Mémoires d'un transporté de la Commune*, texte présenté par Bruno Fuligni, éditions des Arènes, Paris, 2013.
- Vitte Ferdinand (Mgr), *Causes de la rébellion de 1878*, in "Bulletin de la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie", n° 35, 2^{ème} trimestre 1978, pp. 1-10.
- Caledoun, Histoire des "Arabes" de Nouvelle-Calédonie*, Institut du monde arabe, Paris, 2011.
- John Stanley James, plus connu sous le pseudonyme de Julian Thomas, *Le Vagabond*, traduit de l'anglais et présenté par Pons-Ribot Géraldine, *La guerre en Nouvelle-Calédonie (1878)*, Édition La Petite Maison, 1989.
- Général de Trentinian, *Rapport sur les causes de l'insurrection canaque de 1878*, 4 février 1879.



Les élèves du projet d'écriture

Déva, Maïna (3^{ème}A)

Aïna, Eléane, Leïline, Marine, Murielle (3^{ème}B)

Andréany (3^{ème}C)

Maëlle (3^{ème} Prépa-Métier)



Visite à la tribu de Petit Couli. De gauche à droite :
Constant Nemba, Jerry Delathière, Mario Kawa
Septembre 2023

Cet ouvrage est l'aboutissement du travail réalisé par des élèves de troisième dans le cadre d'un atelier d'accompagnement éducatif encadré par Madame BOUREAU, la professeure documentaliste de l'établissement.

Ces élèves du collège Raymond Vauthier ont entrepris un voyage extraordinaire à la découverte du chef ATAÏ. Ce livre est le fruit de leur passion, de leur curiosité et de leur engagement à préserver et partager les trésors de leur patrimoine.

À travers ces pages, ils ont l'ambition de faire découvrir à leurs camarades l'épopée fascinante de ce personnage emblématique, symbole d'une résilience et d'une fierté ancestrale.

En racontant l'histoire du chef ATAÏ, ils soulignent l'importance de la transmission historique. Chaque page de ce livre est un maillon dans la chaîne qui relie les générations passées, présentes et futures. J'espère que cet ouvrage inspirera chacun à prendre part à cette chaîne, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation de notre patrimoine commun.



Christophe JACQUET

Directeur du Collège Raymond Vauthier